BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE VIAUR II

Janvier 2008- décembre 2012

DOCUMENT REALISE PAR LE SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU VIAUR

10 Cité du Paradis - 12800 NAUCELLE - Tél : 05.65.71.12.64 - Fax : 05.65.71.10.98

SOMMAIRE

I. PREAMBULE 3
II. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE 4
A. LE TERRITOIRE 4
1. Caractéristiques générales 4
2. Contexte humain et économique 6
3. Le réseau hydrographique 6
4. Les espaces et espèces 9
B. ENJEUX ET OBJECTIFS DU CONTRAT DE RIVIERE VIAUR II 9
III. LES DEMARCHES MENEES SUR LE BASSIN VERSANT DU VIAUR en préalable et pendant ce second contrat de riviere (de mi 2005 à fin 2012) 11
IV. BILAN OPERATIONNEL ET FINANCIER 12
A. VOLET A : Gestion qualitative 12
1. Volet A1 : Suivi de la qualité des eaux 12
2. Bilan financier 22
B. VOLET B1 : Gestion des milieux naturels 26
C. VOLET B2 : Gestion quantitative 33
D. VOLET C : Animation et suivi du Contrat de Rivière 37
E. VOLET D : Valorisation des sites et paysages 40
V. bilan global 42
A. Deux contrats de rivière : 42
1. Les points forts des Contrats de rivière 42
2. Les limites des Contrats de Rivière et quelques regrets 46
A. Bilan Financier Global 48
B. Bilans comparatif des contrats de rivière du Viaur 50
C. Et aujourd'hui ? : Emergence du projet de SAGE 52

I. PREAMBULE

Les premiers pas du bassin versant du Viaur en matière de gestion concertée ont été faits avec la réalisation d'un premier Contrat de Rivière (2000-2005). Ce premier travail a débuté dès janvier 1998 avec le recrutement d'un animateur et la signature d'une convention de partenariat entre 6 structures couvrant le bassin versant du Viaur (syndicat, communautés de communes et communes).
Un premier contrat de rivière a été réalisé (2000 – 2005).

Le bilan du premier Contrat de Rivière présenté en juin 2005 fait état de nombreuses avancées :

- ⇒ Programme de lutte contre la pollution domestique (collectif et individuel) : 75 % du montant total du contrat (soit 14 millions d'euros) ont été consacrés à l'assainissement domestique sur le bassin du Viaur.
- ⇒ Mise en place d'une Cellule Opérationnelle Rivière (un Technicien et quatre agents d'entretien) et travaux de restauration ont été engagés à hauteur de 1,8 millions d'euros pour traiter 470km de berges.
- ⇒ Partenariat fort établi avec les représentants du monde agricole pour lutter contre la pollution d'origine agricole.
- ⇒ Gestion des milieux remarquables engagée avec de nombreux partenaires.
- ⇒ Actions d'accompagnement, de sensibilisation, de valorisation et de communication fortes (animations scolaires, exposition, bulletins, site Internet, livres…).

En parallèle, la gouvernance et les moyens humains ont énormément évolué durant les années 2000 à 2005:

- ⇒ Structure de gestion : Création d'un syndicat interdépartemental pour la gestion des cours d'eau du bassin versant du Viaur et dont le territoire est calé sur le bassin hydrographique: le **Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur**
- ⇒ Personnel : Pérennisation du poste d'Animateur depuis janvier 1998 ; Création d'un poste de Technicien Rivière en Mars 2000 ; Création d'une équipe de 4 agents d'entretien de Rivière en Août 2000 et pérennisée en 2005 ; Création d'un mi temps de secrétariat en janvier 2005

En conclusion, bien que positif, le bilan de ce premier programme confirme la nécessité de poursuivre les orientations du premier contrat et a mis en évidence de nouvelles pistes d'actions restant à explorer afin d'optimiser la gestion des milieux aquatiques dans ce second contrat de rivière :

- ⇒ Engager un programme de gestion de l'Espace Rural : problématiques agricoles et urbanisme en particulier,
- ⇒ Continuer le travail engagé concernant l'assainissement domestique (persistance de points noirs ; pérennisation et coordination des SPANCS, Assainissement Collectif…),
- ⇒ Continuer le travail de gestion de la ripisylve : passer de la restauration à la gestion
- ⇒ Développer les actions de gestion des milieux et d'espèces remarquables (grande biodiversité),
- ⇒ Continuer la sensibilisation du public…..

Le second contrat de rivière fort de cette première expérience, de cette dynamique locale et d'un porteur de projet couvrant la totalité du bassin versant du Viaur, a été engagé afin de continuer et approfondir le travail de longue haleine pour restaurer et valoriser notre patrimoine naturel.

II. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

A. LE TERRITOIRE

1. Caractéristiques générales

Le bassin versant du Viaur est inclus dans le bassin Tarn Aveyron, ensemble appartenant au grand bassin Adour Garonne. Le bassin versant du Viaur s'étend approximativement sur une longueur de 70 km pour une largeur 20 km soit une superficie de 1 561 km².
Situé au Sud de Rodez et au Nord-Ouest de Millau, le bassin versant recouvre 72 communes Aveyronnaises, 16 communes Tarnaises et une commune Tarn et Garonnaise soit au total 89 communes dont 75 sont adhérentes au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur (soit 98,73 % de la surface du territoire).
Le Viaur, affluent rive gauche de l'Aveyron, prend sa source au sud du Puech Del Pal sur la commune de Vézins du Lévezou, à une altitude de 1090 mètres. Il serpente d'Est en Ouest, à travers deux grandes régions naturelles : le Lévezou et le Ségala. Après un parcours de 163 kilomètres, il conflue avec l'Aveyron à Saint Martin Laguépie (département du Tarn) et Laguépie (département du Tarn et Garonne) à une altitude de 150 m.

CARTE IDENTITE – BASSIN VERSANT DU VIAUR

- le territoire couvre 89 communes de trois départements : Aveyron, Tarn et Tarn et Garonne pour une superficie de 1561 km²
- le Viaur prend sa source à 1200 m d'altitude dans la région naturelle du Lévezou qui présente un relief vallonné pour confluer avec la rivière Aveyron à 400m d'altitude après avoir traversé la région du Ségala présentant des plateaux allongés entaillés de profondes vallées.
- La pluviométrie annuelle varie de 1200 mm sur le Lévezou à 800 mm sur le Ségala.
- 37 % du territoire présente des pentes supérieures à 15 %
- pas de nappe d'accompagnement ; la seule ressource en eau provient d'un aquifère de fracturation et des zones humides

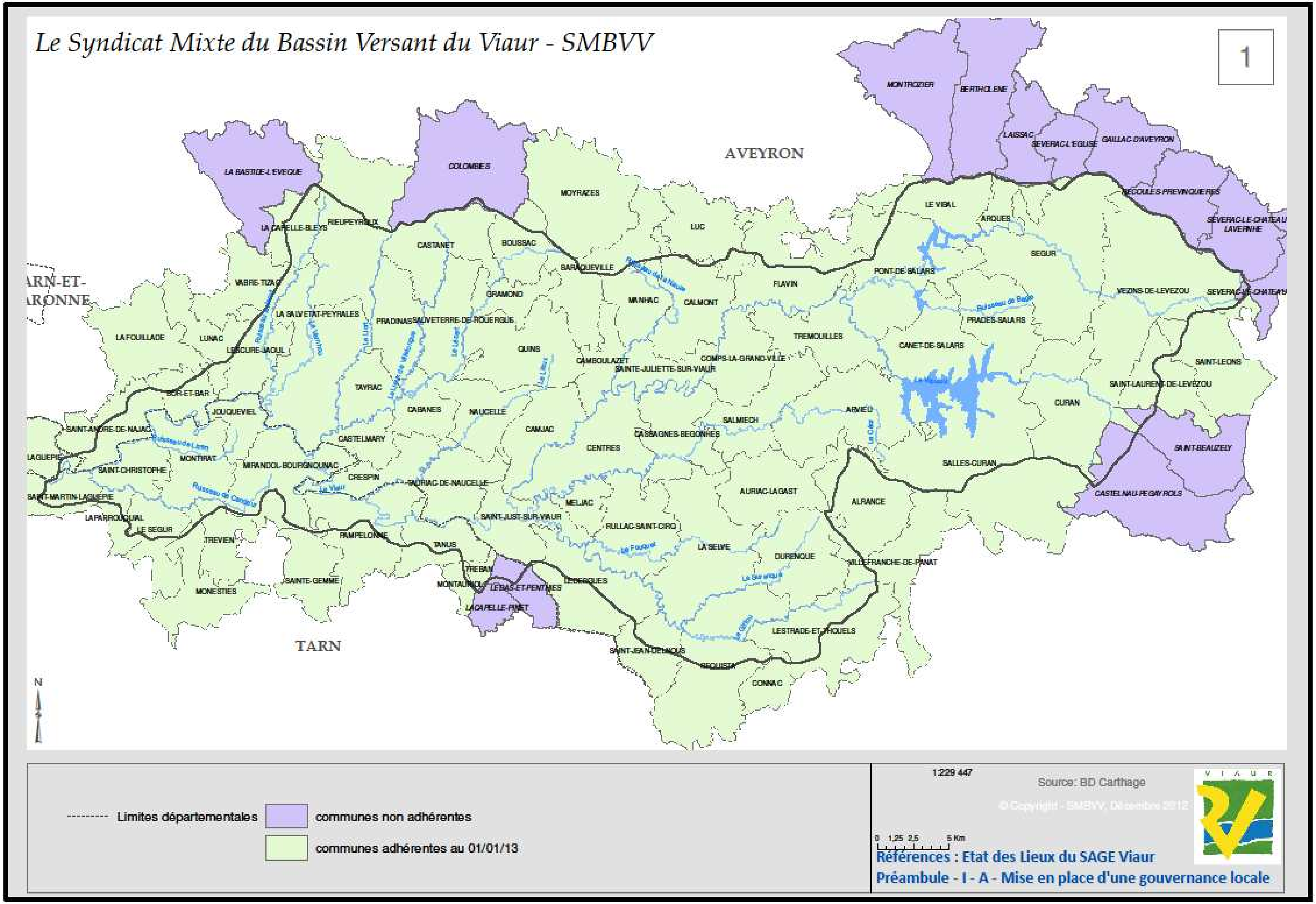
Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur - SMBVV
1
AVEYRON
TARN
ARN-ET-
ARONNE
MONTROZIER
BERTHOLENE
LAISSAC
SEVERAC-L'EGLISE
GAILLAC-D'AVEYRON
RECOULES-PREVINQUIERES
SEVERAC-LE-CHATEAU LAVERNHE
LA BASTIDE-L'EVEQUE
COLOMBIES
MOYRAZES
LUC
LE VIBAL
ARQUES
SEGUR
LA CAPELLE-BLEYS
RIEUPEYROUX
CASTANET
BOUSSAC
BARAQUEVILLE
FLAVIN
PONT-DE-SALARS
VEZINS-DE-LEVEZOU
VABRE-TIZAC
GRAMOND
MANHAC
CALMONT
PRADES-SALARS
LA SALVETAT-PEYRALES
PRADINAS
SAUVETERRE-DE-ROUERGUE
LA FOUILLADE
LUNAC
LESCURE-JAOUL
QUINS
TREMOUILLES
CANET-DE-SALARS
CAMBOULAZET
SAINTE-JULIETTE-SUR-VIAUR
COMPS-LA-GRAND-VILLE
SAINT-LEONS
SAINT-LAURENT-DE-LEVEZOU
TAYRAC
BOR-ET-BAR
JOUQUEVIEL
CABANES
NAUCELLE
ARVIEU
CURAN
SALMIECH
SAINT-ANDRE-DE-NAJAC
CASTELMARY
CAMJAC
CASSAGNES-BEGONHES
CENTRES
SAINT-BEAUZELY
LAGUEPIE
MONTIRAT
SAINT-CHRISTOPHE
MIRANDOL-BOURGNOUNAC
SALLES-CURAN
CRESPIN
TAURIAC-DE-NAUCELLE
AURIAC-LAGAST
CASTELNAU-PEGAYROLS
SAINT-MARTIN-LAGUEPIE
MELJAC
ALRANCE
SAINT-JUST-SUR-VIAUR
LAPARROUQUIAL
LE SEGUR
RULLAC-SAINT-CIRQ
TREVIEN
PAMPELONNE
TANUS
LA SELVE
DURENQUE
VILLEFRANCHE-DE-PANAT
TREBAN
MONTAURIOL
LE BAS-ET-PENTIMES
LEDERGUES
SAINTE-GEMME
MONESTIES
LACAPELLE-PINET
LESTRADE-ET-THOUELS
SAINT-JEAN-DELNOUS
REQUISTA
CONNAC
N
Limites départementales
communes non adhérentes
communes adhérentes au 01/01/13
1:229 447
Source: BD Carthage
0 1,25 2,5 5 Km
Références : Etat des Lieux du SAGE Viaur
Préambule - I - A - Mise en place d'une gouvernance locale

2. Contexte humain et économique

Le Bassin Versant du Viaur regroupe en totalité ou en partie 89 communes dont 72 communes aveyronnaises, 16 communes tarnaises et 1 commune tarn et garonnaise.
En faisant abstraction des limites du bassin versant, la population permanente totale représente 55 310 habitants.
La population estimée (au prorata de la surface) sur le bassin versant du Viaur représente environ 33550 habitants. La densité moyenne est de 21,93 habitants par km². Cette densité reste inférieure à la moyenne départementale aveyronnaise qui est de 31,6 habitants au km ².

Sur le bassin versant du Viaur la population active est représentée à 19% par des agriculteurs (Source INSEE 2009). La moyenne nationale étant à prés de 3%, l'activité agricole prend une part très importante sur le territoire du Viaur.

Le territoire est marqué par l'aménagement, sur l'amont du bassin, de grands barrages à des fins hydroélectriques (barrage de Pareloup et de Pont de Salars). Ces aménagements alimentent une usine hydroélectriques d'intérêt national.

Contexte humain et économique

- Territoire peu peuplé : 22 habitants au km² avec une densité plus élevée sur le secteur aval
- Territoire à forte vocation agricole : 76 % de l'espace est consacré à l'agriculture et 19 % des actifs sont dans ce domaine d'activité
- Habitat dispersé et peu dense
- Forte empreinte de l'usage hydroélectrique : 384 km² du bassin amont sont impactés et de grands linéaires sont en débits réservés sur les axes principaux
- Peu d'activités industrielles
- Activités touristiques concentrées sur les deux mois d'été et localisées pour leur majorité autour des grands lacs du Lévezou.

3. Le réseau hydrographique

Sur le bassin versant du Viaur 43 masses d'eau ont été définies :

- 37 masses d'eau superficielles, (660 km de linéaire de cours d'eau)
- 3 masses d'eau lacs (surfaces cumulées de 14,6 km²).
- 3 masses d'eau souterraines

Les objectifs :

- 23 Masses d'eau ont un objectif de très bon ou de bon état en 2015 soit 54 % des masses d'eau du bassin
- 19 Masses d'eau ont un objectif de bon état en 2021
- 1 Masse d'eau a un objectif de bon état en 2027

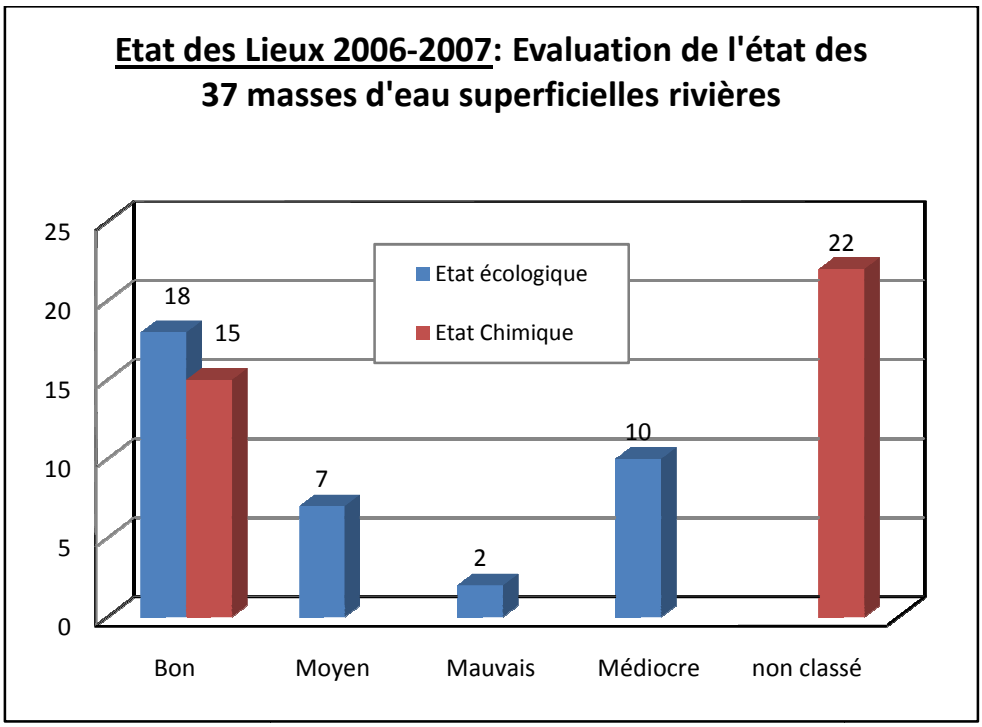

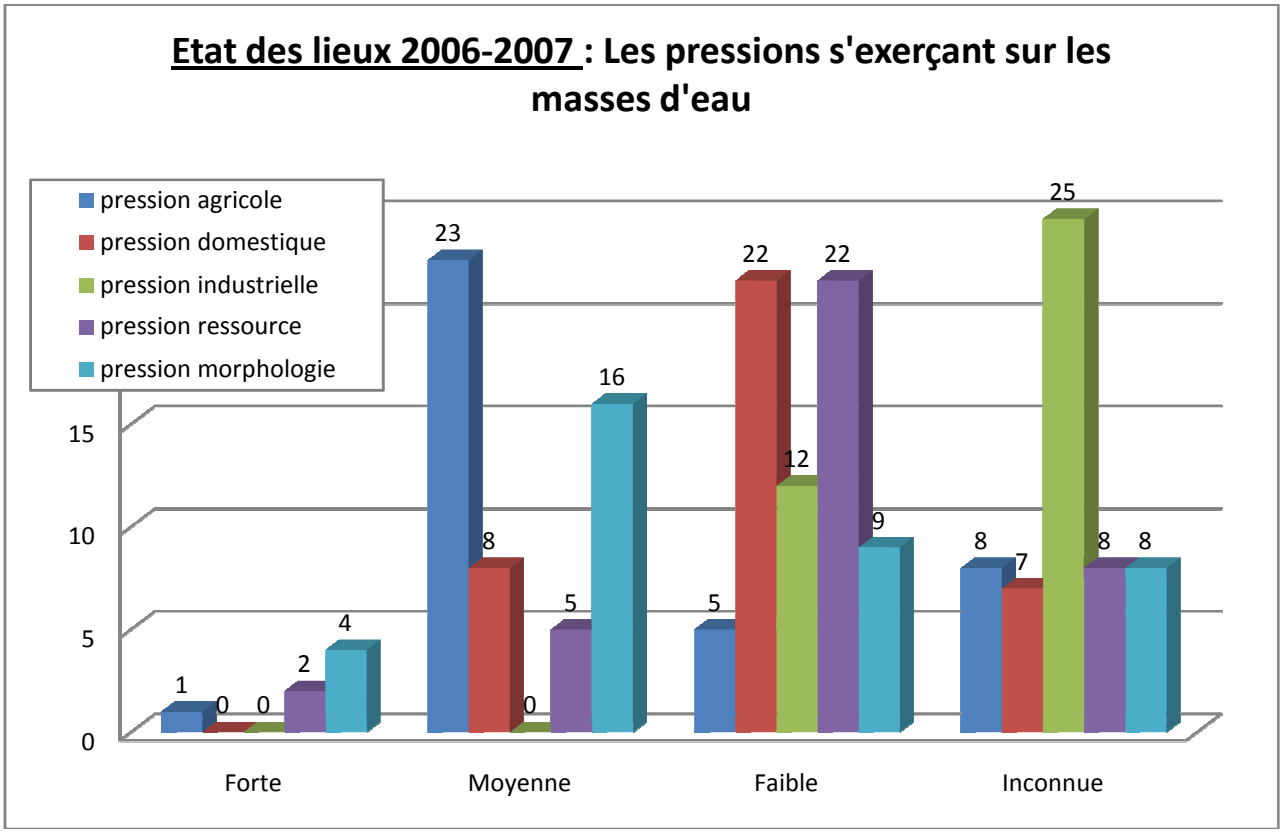

Croisement états et objectifs globaux des masses d'eau superficielles fixés par la Directive cadre sur l'eau pour le Bassin Versant du Viaur

4

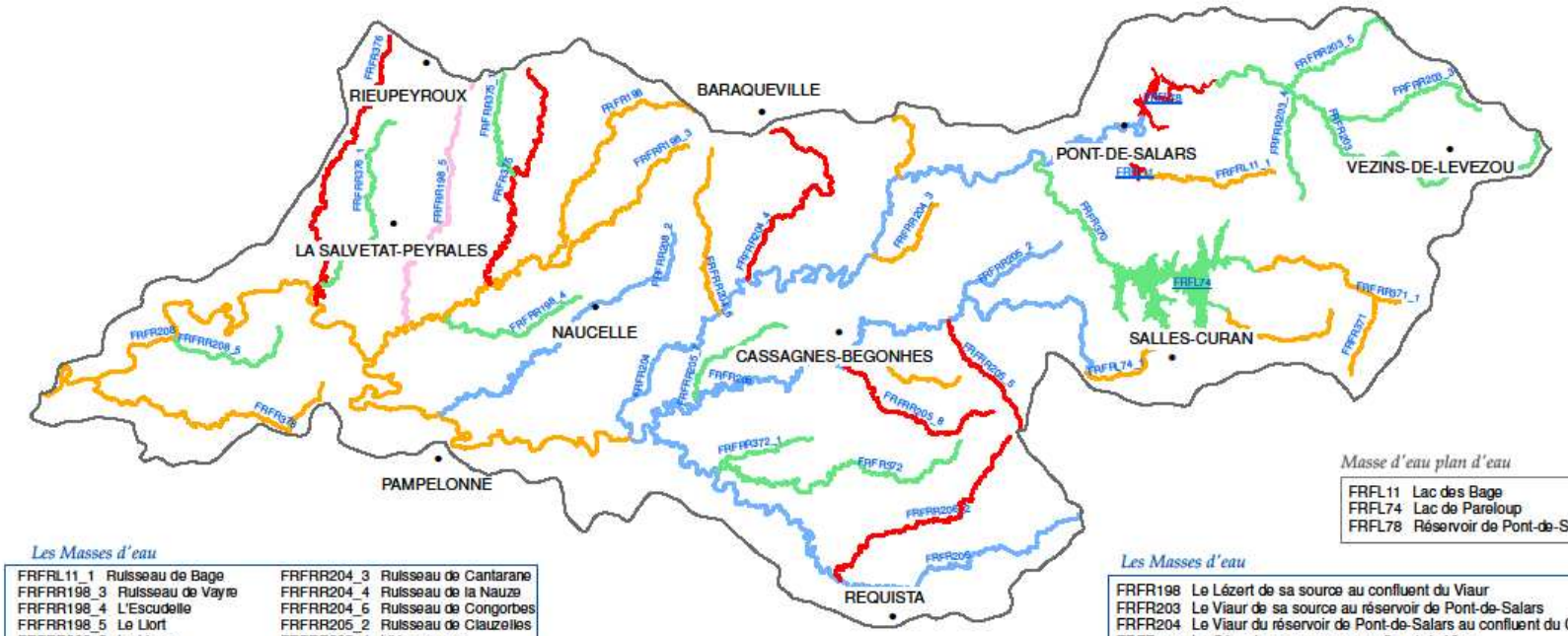

Masse d'eau plan d'eau

FRFL11	Lac des Bage
FRFL74	Lac de Pareloup
FRFL78	Réservoir de Pont-de-Salars

Les Masses d'eau

FRFRL11_1	Ruisseau de Bage
FRFRR198_3	Ruisseau de Vayre
FRFRR198_4	L'Escudelle
FRFRR198_5	Le Llort
FRFRR208_2	Le Lieux
FRFRR208_5	Ruisseau de Lizert
FRFRL74_1	Le Rieutord
FRFRL74_2	Ruisseau de Connes
FRFRR203_3	Ruisseau de Varayrous
FRFRR203_4	Le Bouzou
FRFRR203_5	Ruisseau d'Estache
FRFRR204_1	Ruisseau de Cayrac
FRFRR204_3	Ruisseau de Cantarane
FRFRR204_4	Ruisseau de la Nauze
FRFRR204_6	Ruisseau de Congorbes
FRFRR205_2	Ruisseau de Clauzelles
FRFRR205_4	L'Hunargues
FRFRR205_5	Ruisseau du Lagast
FRFRR205_7	L'Hume
FRFRR205_8	Le Glandou
FRFRR206_2	La Durenque
FRFRR371_1	Les Douzes
FRFRR372_1	Ruisseau de Connillou
FRFRR375_1	Ruisseau de Fréjalieu
FRFRR376_1	Le Vernhou

Les Masses d'eau

FRFR198	Le Lézert de sa source au confluent du Viaur
FRFR203	Le Viaur de sa source au réservoir de Pont-de-Salars
FRFR204	Le Viaur du réservoir de Pont-de-Salars au confluent du Céor
FRFR205	Le Céor de sa source au confluent du Viaur
FRFR206	Le Giffou de sa source au confluent du Céor
FRFR208	Le Viaur du confluent du Céor au confluent de l'Aveyron
FRFR370	Le Vioulou du lac de Pareloup au confluent du Viaur
FRFR371	Le Vioulou de sa source au lac de Pareloup
FRFR372	Le Fouquet de sa source au confluent du Giffou
FRFR375	Le Lieux de Villelongue de sa source au confluent du Lézert
FRFR376	Le Rayet de sa source au confluent du Viaur
FRFR378	Le Candour de sa source au confluent du Viaur

Etat et objectifs des masses d'eau

- Masse d'eau en bon état écologique et ayant un objectif de bon état écologique en 2015 (Maintien)
- Masse d'eau en bon état écologique et ayant un objectif de bon état écologique en 2021 (Risque de dégradation)
- Masse d'eau en bon état écologique et ayant un objectif de très bon état écologique en 2015 (Amélioration)
- Masse d'eau en état écologique inférieur à l'objectif de bon état écologique en 2015
- Masse d'eau en état écologique inférieur à l'objectif de bon état écologique en 2021 ou 2027
- Villes ou villages

1:234 911

0 1,25 2,5 5 Km

Source: BD Carthage, AEAG (SDAGE 2010-2015)

Références : Etat des Lieux du SAGE Viaur
Préambule - II- C - Les Objectifs assignés au BV Viaur

4. Les espaces et espèces

Sur l'ensemble du territoire, l'agriculture occupe 76 % de l'espace. Cependant, les vallées du Viaur et de ses affluents ont des versants trop pentus pour être cultivés. Les vallées sont donc occupées par les bois, omniprésents (environ 22 % de la surface du bassin versant du Viaur) surtout en exposition Nord. Les friches ont colonisé les anciennes parcelles agricoles abandonnées, alors que les landes à bruyères recouvrent principalement les affleurements rocheux en exposition sud.
La caractéristique principale de ce territoire est la diversité de sa flore et donc de sa faune liée à des influences climatiques diverses en fonction de l'orientation, de l'altitude des terrains, de la pédologie…

Les Espèces et Espaces

- La diversité du bassin du Viaur constitue une grande richesse : on y rencontre des espèces méditerranéennes comme des espèces montagnardes. Et ce tant au niveau des espèces faunistiques que floristiques.

- La présence d'espèces rares en milieu aquatique (écrevisses à pattes blanches, Moule perlière) nécessitant des précautions particulières : espèces très sensibles aux modifications de leur habitat.

- Les secteurs de gorges très accidentés et difficiles d'accès ont permis de conserver un caractère sauvage et naturel (faucon pèlerin, grand duc, chiroptères, odonates…)

B. ENJEUX ET OBJECTIFS DU CONTRAT DE RIVIERE VIAUR II

Face au constat mené pour la mise en œuvre de la DCE, le 2ème contrat de rivière s'est organisé pour répondre aux enjeux de la DCE et a fait de la prise en compte des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques son axe majeur d'intervention.
Cette orientation forte du contrat s'est traduit au niveau de la nature et de la localisation des actions proposées (ex: Programme d'Actions Territorialisé traitant du volet agricole, inventaire espèces remarquables …), au niveau méthodologique (ex association de tous les "acteurs naturalistes" dans la définition du PPG…), au niveau thématique (réflexion par rapport à l'aménagement du territoire, …).
A noter que les actions liées aux milieux naturels et à l'agriculture représentent à elles seules 60 % du budget total du contrat de rivière traduisant un réel changement de politique de l'eau sur le territoire.

LA QUALITE DES EAUX

⇒ **Développer la connaissance** de la qualité des eaux de surface : un effort particulier sera fait concernant le **suivi biologique**.
⇒ Améliorer le **traitement et la gestion des effluents domestiques** :

- Assainissement collectif prioritaires : **2 stations** ont été identifiées ainsi que les bourgs à proximité **des lacs**

- Fonctionnement des systèmes épuratoires collectifs : les efforts d'investissement des collectivités doivent être poursuivi par de la **gestion des branchements, réseaux de collecte et stations collectives** de façon à améliorer les performances des systèmes épuratoires.
- Assainissement individuels : des **programmes ambitieux de réhabilitation** de ces systèmes sont prévus.
- Concernant les hébergements saisonniers, des opérations importantes doivent être engagées notamment en **bordure des grands lacs**. Ces opérations permettront d'améliorer la qualité des eaux de baignade.

⇒ Développer une dynamique forte dans le cadre de l'opération Agri Viaur : un programme de travail **très ambitieux** et **ciblé sur un sous bassin** (le Céor Giffou) est prévu concernant des **problématiques de gestion ponctuelle des effluents, de gestion de la fertilisation des sols et de gestion de l'espace rural**. Ce travail ne pourra être réalisé qu'avec l'implication forte de tous les acteurs du territoire.

LES MILIEUX AQUATIQUES

⇒ Améliorer le **fonctionnement hydro morphologique** des cours d'eau : principale problématique identifiée dans le cadre de la DCE sur le bassin versant du Viaur

⇒ **Affiner les objectifs de gestion et donc la typologie des travaux de gestion de la ripisylve** : développer la concertation entre les divers acteurs du territoire

⇒ Conserver et améliorer la **biodiversité, qualité remarquable de notre territoire** : gestion des espèces et habitats remarquables.

⇒ Mettre en œuvre et développer un programme **de gestion et de restauration des zones humides** du bassin versant du Viaur

LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE

⇒ Améliorer la connaissance et la gestion des débits

⇒ Accompagner la mise en œuvre du **Schéma Départemental d'Adduction en Eau Potable** pour assurer une alimentation en eau de qualité et en quantité suffisante

⇒ **Optimiser la gestion locale de l'eau** au travers d'actions thématiques et conformément aux préconisations du PGE.

VALORISER LES PAYSAGES

⇒ **Accompagner les projets** de développement touristique

⇒ **Favoriser et encadrer l'accès à l'eau** : création de points d'accès à l'eau (aire de pique nique, de détente…), de sentiers de randonnées, passerelles….

ANIMATION ET SUIVI DU CONTRAT DE RIVIERE

⇒ **Assurer la concertation et la coordination de tous les acteurs locaux** de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques (base de données, Système d'Information, partager l'ensemble des informations ;plan de gestion du bassin versant)

⇒ Garantir la réalisation, la cohérence et la coordination des opérations prévues

⇒ **Communiquer, sensibiliser, informer pour impliquer** la population au sens de la DCE

⇒ **Préparer et engager un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux**

III. LES DEMARCHES MENEES SUR LE BASSIN VERSANT DU VIAUR EN PREALABLE ET PENDANT CE SECOND CONTRAT DE RIVIERE (DE MI 2005 A FIN 2012)

Juin 2005	• Bilan du Contrat de Rivière VIAUR I (2000 - 2005)
2 décembre 2005	• Modification des statuts du **Syndicat Mixte du Bassin Versant du VIAUR** et nouvelle adhésion
6 juin 2006	• Agrément du **Dossier Sommaire** du Contrat de Rivière VIAUR II
février 2007	• Augmentation du temps de secrétariat
Juillet 2006	• Création d'un poste Chargé de mission Espace Rural
8 juin 2007	• Agrément du **Dossier Définitif** du Contrat de Rivière VIAUR II
19 déc 2007	• **Signature du document contractuel** Contrat Rivière VIAUR II (2008-2012)
Janvier 2008	• Engagement des opérations prévues au CR Viaur II
8 juillet 2010	• Signature de **l'Avenant concernant le volet Agricole dont le PAT Cône Amont**
Août 2010	• Dépôt du **dossier préliminaire du SAGE** Viaur
2011	• Arrêté périmètre (20/05/11) • Arrêté composition CLE (8/12/11)
13 mars 2012	• Modification des statuts du **SMBV Viaur et** Adhésion de nouvelles communes et de préleveurs AEP
Juin 2012	• **Elargissement du PAT Cône** amont à la partie aval de la masse d'eau du Cône (ou Fouquet FRFR 372)
14 mars 2012	• Installation de la **CLE du SAGE Viaur**
Décembre 2012	• Fin **du Contrat de Rivière VIAUR II**

IV. BILAN OPERATIONNEL ET FINANCIER

A. VOLET A : GESTION QUALITATIVE

1. Volet A1 : Suivi de la qualité des eaux

Volet A1.1 : Aspect physicochimiques

Action programmée	Action réalisée	Commentaire / remarques/ difficultés
9 points de suivi sur les paramètres OXNP, NTK et Mine	C'est 26 points de suivi qui ont été mis en place sur les 5 années du contrat de rivière : - 12 points financés par le syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur - 13 points suivi dans le cadre des réseaux de l'Agence de l'Eau Adour Garonne - 2 points suivi par le Conseil Général de l'Aveyron	- Un travail important de concertation préalable à la mise en place des différents réseaux a été mené afin de bien coordonner les suivis et ainsi disposer d'une couverture optimale du territoire (espace et type de suivi) - La mise en œuvre du réseau porté par le syndicat a été plus couteuse car les **financements FEDER** sur ce type de projet n'ont plus été possibles dès la seconde année du CR.

Volet A1.2 : Aspect Biologiques

Action programmée	Action réalisée	Commentaire / remarques/ difficultés
8 stations pour des suivis biologiques étaient envisagées : Pêche électriques (3 stations dont une station réalisée une année sur deux) Traits biologique (4 stations)	- Pêches électriques : le programme a été réalisé conformément au prévisionnel. Ce travail nous a permis de disposer d'éléments d'analyse plus intégrateurs des milieux naturels - Les suivis « traits biologiques et IBD » ont été	- Dans le cadre de la concertation qui a été mené pour la mise à plat des réseaux de suivis, la répartition des prestations à été redéfinie : le Syndicat a réalisé davantage d'analyse sur les paramètres

Indice Biologique Diatomés (4 stations) Suivi de la Thermie(5 stations)	réalisé par l'Agence de l'Eau dans le cadre des réseaux de suivi de la mise en œuvre de la DCE sur 11 stations - Le suivi de la Thermie a été fortement développé sur le bassin. Grace à la collaboration importante développée avec la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de l'Aveyron (FDAAPPMA 12) un grand nombre de données ont été récoltées. Ces données permettent de mieux comprendre, analyser le fonctionnement et les besoins des cours d'eau.	physicochimiques et, en contre partie, l'Agence de l'Eau a prit en charge les analyses biologiques.
Volet A1.3 : Suivi de la qualité des eaux de Baignade		
Action programmée	**Action réalisée**	**Commentaire / remarques/ difficultés**
En complément du travail mené par l'Agence Régionale Santé, 6 points de baignades devront être suivies sur des paramètres bactériologiques en dehors des périodes estivales (suivies par l'ARS).	- Conformément au prévisionnel, le suivi sur les sites de baignade en bordure de lac a été réalisé. → ***Réalisation des profils de baignade sur 19 baignades en lacs et 6 en rivières (non prévu).***	La réalisation collective des profils de baignade a permis de disposer d'éléments homogènes sur le territoire, de partager entre les gestionnaires les difficultés et de prévoir des opérations d'amélioration. Le syndicat a porté l'ensemble des profils a réaliser sur le territoire même si tous les gestionnaires n'ont pas souhaités s'associer au programme. Le syndicat a donc pris à sa charge le coût de ces profils.

Volet A1.4 : Etude du fonctionnement et de la qualité des eaux souterraines		
Action programmée	**Action réalisée**	**Commentaire / remarques/ difficultés**
Dans un premier temps : réaliser un bilan et une synthèse des études hydrogéologiques existantes. Dans un second temps, si besoin est, un travail complémentaire pourrait être mené.	- Aucune action n'a été réalisé par le Syndicat sur cette thématique cependant un travail d'envergure a été engagé par les services de l'Etat et de l'Agence de l'Eau dans le cadre de la définition des captages stratégiques.	Ce travail est en cours de finalisation et devra être poursuivi dans l'objectif de mieux appréhender le fonctionnement et la qualité des eaux souterraines. Le syndicat devrait être associé aux restitutions des travaux.
Volet A1.5 : Suivi de la qualité : Opération pilote Cône		
Action programmée	**Action réalisée**	**Commentaire / remarques/ difficultés**
Cette opération a pour objectif l'évaluation de l'impact des actions menées dans le cadre du Programme d'Actions Territorialisé du Cône. Un suivi comparatif de plusieurs petits bassins était envisagé. Selon une méthodologie à construire.	Le suivi du colmatage des cours d'eau a fait l'objet d'un travail préparatoire important en lien avec les services scientifiques de l'INRA, de l'Agence de l'Eau et de la FDAAPPMA 12.Le protocole défini conjointement a donc porté sur : - 3 méthodes d'évaluation différentes (suivi de la survie sous gravier des œufs de truite, mesure de la profondeur d'oxygénation du lit, mesure des fines pour l'analyse du colmatage de surface et un suivi piscicole à différents stades de développement). - Etude comparative de 3 sites (ru de Bertrand, Cône amont et Escorbis). Ces trois sites sont complétés par un cours d'eau référence. L'intérêt est donc ici de mettre en évidence les changements en utilisant des méthodes comparatives afin de s'affranchir des aléas climatiques et méthodologiques.	Cette opération a été engagée sur trois années ; elle est donc toujours en cours (2012 – 2014)

OPERATIONS NON PROGRAMMEES MAIS REALISEES		
Action programmée	**Action réalisée**	**Commentaire / remarques/ difficultés**
_____	→ ***Suivi thermique et Pêches Electriques***	En lien avec la FDAAPPMA de l'Aveyron, des investigations ont été menées sur des sous bassins identifiés comme prioritaires (notamment sur le bassin du Lézert). Le syndicat à accompagné sur le terrain la réalisation de ce travail ainsi que la surveillance de la thermie. Cette collaboration est très précieuse : elle permet d'acquérir de la connaissance : tant en terme de données qu'en terme de compréhension du fonctionnement des différents cours d'eau.
_____	→ ***Suivi Hydromorphologique : Suivi évaluation du Plan Pluriannuel de Gestion***	A l'issu de la réalisation du document « Plan Pluriannuel de Gestion », il est apparu important de suivre l'impact des opérations envisagées notamment sur les aspects hydromorphologiques. C'est pourquoi, plusieurs cours d'eau ont et feront l'objet d'un diagnostic avant travaux puis d'un suivi durant plusieurs années à l'issu de la réalisation des travaux. Les cours d'eau faisant l'objet d'un tel travail ont été choisis en raison de leur typologie particulière mais aussi en fonction des travaux qui y seront réalisé (nouvelle typologie de travaux). L'objet in fine est de tirer des enseignements sur l'impact de ces travaux sur les milieux aquatiques

VOLET A 2 : Assainissement Domestique Collectif		
Action programmée	**Action réalisée**	**Commentaire / remarques/ difficultés**
Voir dossier définitif du CRV II : programme Assainissement Collectif	→ Globalement le travail prévu a été réalisé L'engagement des collectivités du bassin versant du Viaur est fort sur cette thématique.	→ Le bilan fait apparaitre par rapport à la mise en conformité imposée dans le cadre de la mise en application de la directive Eaux Résiduaires Urbaines quelques non conformités qui devront être résolues : - 8 petites stations à créer (toutes de moins de 100 eq habitants - 4 stations existantes à améliorer dont une station importante à Salles Curan
L'état des lieux réalisé a mis en évidence un besoin d'améliorer la gestion, le fonctionnement des équipements existants : - Branchement réseau, - Exploitation des stations d'épuration Afin d'assumer ces missions, deux postes de technicien Assainissement Collectif avait été envisagé au sein de communauté de communes pour assurer ces missions sur plusieurs communes.	Aujourd'hui, aucun poste de technicien n'a été mis en place sur la problématique assainissement collectif pour plusieurs raisons : → Appui technique réalisé par les techniciens SPANC en place (en fonction des besoins exprimé par les communes) → Au niveau des communautés de communes, la refonte de la carte des intercommunalités ne leur permet pas de se projeter sur le long terme. Actuellement il semble que les questions portent sur la pérennisation du personnel en place et non sur le recrutement de personnel complémentaire.	

VOLET A 3 : Assainissement Domestique Non Collectif

Action programmée	Action réalisée	Commentaire / remarques/ difficultés
Les communautés de communes compétentes en assainissement non collectif ont mis en place depuis 2002 pour la majorité d'entres elles des Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et recruté des techniciens. L'objectif était donc <u>de pérenniser ces 8 postes existants au sein des SPANCS</u>	→ L'ensemble des postes ont été reconduits → Nouveaux services développés → Taux de visites de l'existant 63 % effectué → Taux de conformité moyen : 21 %	→ A ce jour, le bassin versant du Viaur est couvert en totalité par des Services Publics d'Assainissement Non Collectif : - 15 structures intercommunales sont compétentes en ANC et ont mis en place un service technique - 5 communes ont gardé cette compétence qu'elles exercent elle-même ou sous traite à des organismes privés
Réhabilitation de l'Assainissement Non Collectif : des opérations groupées (organisation SPANC) peuvent menées avec l'appui financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.	→ La majorité des services ont lancé ce type d'opération : à ce jour 613 dossiers ont été réalisés sur le bassin versant du Viaur. Cependant, les critères d'éligibilité ainsi que la complexité des dossiers contraints les services à ne présenter qu'une trentaine de dossiers par an.	→ Les opérations de réhabilitation ne sont lancées que par les SPANC des intercommunalités (les communes ayant gardé la compétence n'ont pas engagé ce type d'opération) → Les communautés récalcitrantes s'engagent aujourd'hui après avoir vu qu'ailleurs cela fonctionnait mais aussi après la mise en œuvre du X^{ième} programme de l'Agence qui est encore un peu plus favorable.

VOLET A 4 : Traiter les eaux usées des hébergements touristiques **Volet A5 : Traiter les eaux usées des petites entreprises**		
Action programmée	**Action réalisée**	**Commentaire / remarques/ difficultés**
<u>Opération "Grands Lacs" : (2009)</u> → Hébergements touristiques → Très Petites Entreprises L'objectif de cette opération basée sur le volontariat était d'accompagné sur toutes les problématiques de l'environnement (eau, air, bruit, déchet) les campings essentiellement et les très petites entreprises sur le secteur du Lévezou.	→ Malgré une animation très importante (envoi de plusieurs courriers, réunions en soirées, rendez vous individuels) le nombre de volontaires (3 volontaires) n'a pas été suffisant puisque cette opération collective nécessitait à minima 7 volontaires.	→ On peut facilement imaginer que d'ici quelques temps, il ne sera plus question d'opération volontaire mais d'obligation.

VOLET A 7 : Programme Agri Viaur		
Action programmée	**Action réalisée**	**Commentaire / remarques/ difficultés**
<u>Volet Agricole</u>	→ <u>Signature du 2ème Contrat sans le volet agricole</u> ; les deux premières années du contrat de rivière ont donc été consacrées à la refonte du programme agricole afin de construire un programme qui réponde aux problématiques du territoire et aux attentes de nos partenaires. → En 2010 validation du PAT Amont du Cône et de l'Avenant au Contrat (différentes échelles d'intervention)	Les deux premières années aucune opération sur ce thème n'a été engagée ce qui est regrettable pour le territoire. Cependant la nécessité de refondre le projet a fédérer tous les acteurs locaux dans un même objectif et a conforté l'implication et la motivation du groupe de travail.
<u>Chargé de mission Espace Rural</u>	→ le chargé de mission Espace Rural a en charge : - Animation des différentes échelles de projet : Agri Viaur (bassin versant du Viaur), le Programme d'Actions Territorialisé du Cône. - La coordination, réalisation d'études, diagnostics, documents de connaissance du	→ Le poste créé en 2006 est pérenniser depuis grâce à l'accompagnement de l'Agence de l'Eau dans le cadre d'opérations territorialisées.

	territoire, préparation de nouveaux projets - La sensibilisation et communication (Lettre Agri Viaur, BD…)	
<u>Plan d'Actions Territorial Amont du Cône 2010 – 2012</u>	**Ce programme comprend plusieurs axes de travail :** <u>→ Programme de communication</u> : la sensibilisation collective, à l'échelle du bassin versant du Cône traite de plusieurs thèmes répondant à l'objectif général avec la diffusion de lettres d'information et d'in livret technique pour les techniciens et les agriculteurs de la zone concernée par le PAT Cône. La lettre du PAT est lu par la très grande majorité des agriculteurs concernés (90 % des agriculteurs interrogés) et par tous les techniciens de la zone. <u>→ Sensibilisation collective :</u> ce type de journée conviviale permet à chaque fois de sensibiliser de nouveaux agriculteurs et d'aborder différents thèmes sur une seule journée. Ces journées permettent également de « démystifier » certains organismes (Agence de l'Eau, OBNEMA…) en créant un cadre convivial facilitant les échanges. Le dialogue s'installe plus aisément entre les agriculteurs et les acteurs de l'eau ce qui facilite la compréhension et ma prise en compte des enjeux et objectifs de chacun <u>→Accompagnements spécifiques individuels :</u> des actions ont très bien fonctionnées (supérieur à 80 % de réalisation) comme le suivi agronomique, la Maet remplacement d'une culture par de l'herbe et le diagnostic globale environnemental. Des actions ont bien fonctionnées (entre 50 et 80 % de réalisation) comme le diagnostic érosion, la mise en place de clôtures et points d'abreuvement ou encore les maet portant sur la fertilisation. D'autres opérations ont	→ Un nouveau **<u>PAT Cône Durenque</u>** dans le prolongement du premier programme est engagé (validé par le Copil le 25 avril 2012 et par l'Agence de l'Eau le 4 juin 2012) →

	moins bien fonctionnées. Pour autant, cela ne veut pas dire qu'elles ne sont pas adaptées mais que les besoins ont peut être été mal estimés ou bien que la sensibilisation sur certaines thématiques n'a pas été suffisante. → Appui technique animation MAET et mesures Agroenvironnementales : les mesures agro environnementales proposées sur ce premier programme paraissent cohérentes par rapport au problématiques du territoire. Cependant, certains souhaitent des mesures plus orientées vers la lutte contre l'érosion que vers la réduction de la fertilisation. → Mise en défends des cours d'eau et plantation de haies : ces travaux ont bien fonctionnés (réalisés dans le cadre du PPG pour les travaux rivière et dans le cadre de l'association départementale pour la plantation des haies). Les agriculteurs ayant répondu favorablement ont conscience que le piétinement altère le fonctionnement du cours d'eau via des problématiques de colmatage. Cependant il serait certainement nécessaire de développer la sensibilisation sur cette problématique afin de développer la prise de conscience de cette dégradation physique. → Suivi évaluation du PAT : les changements, les opérations réalisées ne sont pas visible au vu des analyses menées. En effet, même si des évolutions au niveau des pratiques et des comportements sont perceptibles leurs effets seront plus long (rémanence des sols, des cours d'eau mais aussi évolution lente	

	des pratiques). Les changements sont engagés au sein des exploitations même s'ils ne sont que ponctuels ou à l'état des réflexions, cela nous montre bien que la sensibilisation a eu son effet et que les agriculteurs ont conscience des enjeux du territoire. Cela dénote que nous sommes dans une phase d'appropriation des changements par les agriculteurs qui nécessite du temps. Il est donc indispensable de continuer voire de développer ces opérations.	
Programme bv Céor Giffou	Dans le cadre du programme Agri Viaur le sous bassin du Céor Giffou a été identifié comme secteur prioritaire pour étendre le PAT Cône. → la masse d'eau de la Durenque a donc été retenue à l'issu d'un travail de sensibilisation et d'accompagnement collectif des agriculteurs : organisation de journées techniques, de réunion de partage du l'état des lieux du territoire	Des actions préparatoire à la co-construction du programme ont été mené sur la seconde partie du ce contrat de rivière : → Identification du contexte local, définition des problématiques à l'échelle de la masse d'eau de la Durenque → Programme de sensibilisation et d'accompagnement collectif des agriculteurs sur les sous bassins prioritaires pour la construction d'un nouveau PAT (Cône – Durenque)
Programme bv Viaur	L'objectif est de développer un nouveau programme d'actions sur un autre sous bassin versant afin de faire « tache d'huile ». Le sous bassin du Jaoul a été identifié pour mener ce travail pour plusieurs raison : → masse d'eau à objectif Bon état en 2015 et actuellement en état inférieur → présence avéré d'espèces patrimoniales	Des opérations complémentaires ont été réalisées sur le grand bassin du Viaur : → Programme de sensibilisation et d'accompagnement collectif des agriculteurs : organisation de journées techniques → Suivi des sites pilotes de Lalo et du Bouzou

2. Bilan financier

	Actions Programmées	Programmé	Réalisé	% de réalisation	
Suivi Qualitatif	1-Suivi Qualitatif des eaux - Aspect Physicochimiques	142 455 €	106 641 €	74,86%	
	2-Suivi Qualitatif des eaux - Aspect Biologiques	118 105 €	44 532 €	37,71%	
	3-Suivi de la qualité des eaux de baignade : *Profils Baignades : Non prévu*	11 160 €	67 972 €	609,07%	
	4-Etude du fonctionnement et de la qualité des eaux souterraines	15 000 €	0 €	0,00%	
	5-Suivi de la qualité des eaux : Opération pilote Céor Giffou : Etude colmatage des cours d'eau	non estimée	126 720 €		
Assainissement Domestique	6-Travaux Assainissement Collectif	7 944 375 €	13 236 486 €	166,61%	€
	7-Fiabiliser les performances des systèmes épuratoires (postes technicien assainissement collectif en com. Com.)	268 000 €	0 €	0,00%	
	8-Pérenniser les suivis des assainissements individuels (postes technicien ANC en com. com.)	1 485 000 €	1 485 000 €	100,00%	
	9-Améliorer le fonctionnement des assainissements non collectifs	4 200 000 €	1 807 608 €	43,04%	
Hébergements touristiques	10-Traiter les eaux usées des hébergements touristiques	1 056 000 €	0 €	0,00%	
Petites entreprises agro alimentaires	11-Traiter les eaux usées des petites entreprises agro alimentaires	982 500 €	0 €	0,00%	
Produits de l'Epuration	12 - Gestion des sous produits de l'épuration	15 000 €	22 580 €	150,53%	
VOLET AGRICOLE Voir détails ci-dessous	13- VOLET AGRICOLE	1 321 374 €	841 483 €	63,68%	
	TOTAL	**17 558 969 €**	**17 739 022 €**	**101,03%**	

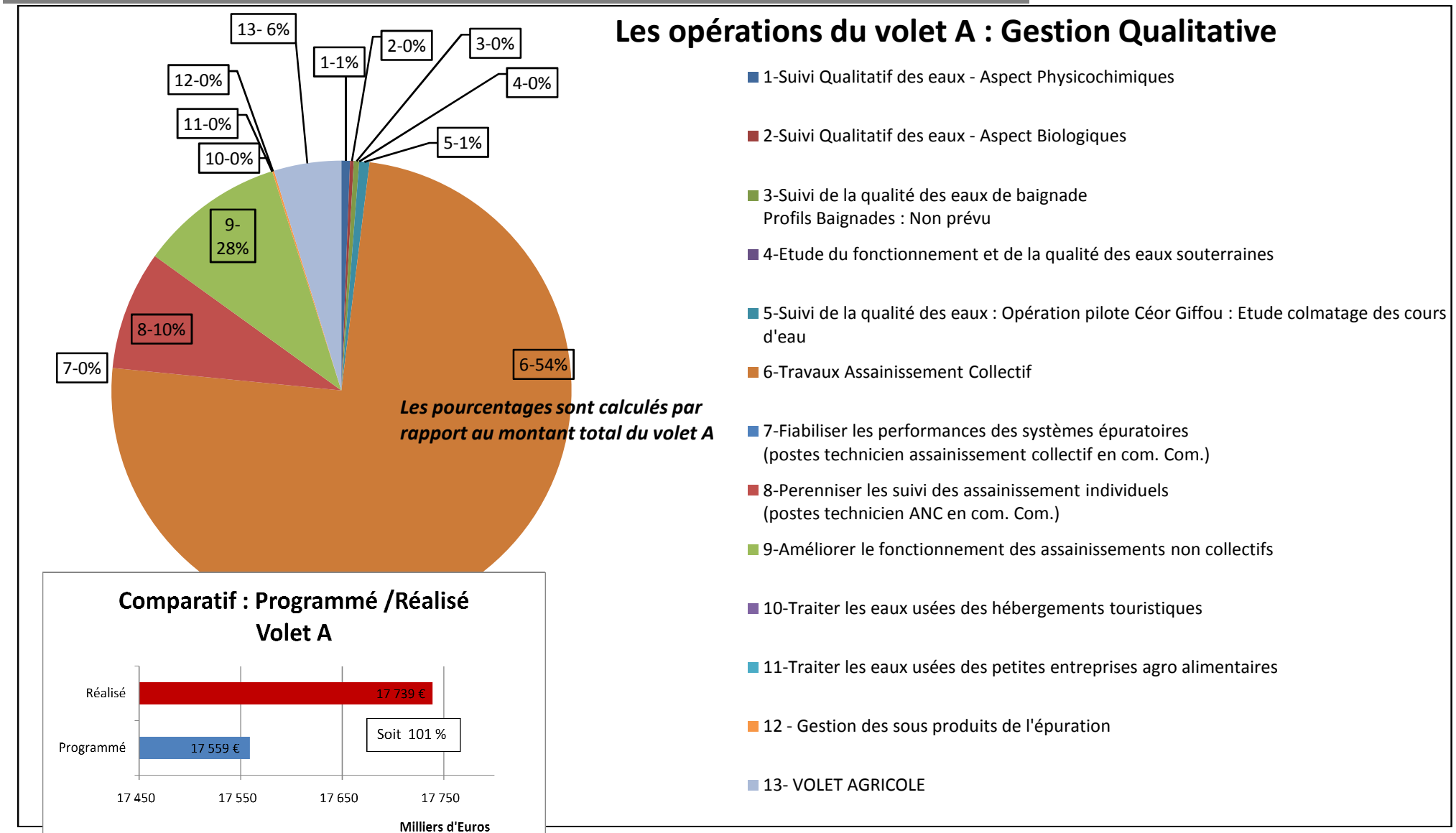
Les opérations du volet A : Gestion Qualitative
13- 6%
1-1%
2-0%
3-0%
4-0%
5-1%
12-0%
11-0%
10-0%
9- 28%
8-10%
7-0%
6-54%
Les pourcentages sont calculés par rapport au montant total du volet A
1-Suivi Qualitatif des eaux - Aspect Physicochimiques
2-Suivi Qualitatif des eaux - Aspect Biologiques
3-Suivi de la qualité des eaux de baignade
Profils Baignades : Non prévu
4-Etude du fonctionnement et de la qualité des eaux souterraines
5-Suivi de la qualité des eaux : Opération pilote Céor Giffou : Etude colmatage des cours d'eau
6-Travaux Assainissement Collectif
7-Fiabiliser les performances des systèmes épuratoires
(postes technicien assainissement collectif en com. Com.)
8-Perenniser les suivi des assainissement individuels
(postes technicien ANC en com. Com.)
9-Améliorer le fonctionnement des assainissements non collectifs
10-Traiter les eaux usées des hébergements touristiques
11-Traiter les eaux usées des petites entreprises agro alimentaires
12 - Gestion des sous produits de l'épuration
13- VOLET AGRICOLE

Comparatif : Programmé /Réalisé
Volet A
Réalisé
Programmé
17 739 €
17 559 €
Soit 101 %
17 450
17 550
17 650
17 750
Milliers d'Euros

DETAIL DU VOLET AGRICOLE				
	Actions Programmées	**Programmé**	**Réalisé**	**% de réalisation**
Volet Agricole	1-Animation Territoriale	125 000 €	181 595 €	145,28%
Programme Agri Viaur Bassin Viaur	2-Préserver les zones humides	9 000 €	0 €	0,00%
	3-Actions de formation, sensibilisation, formation	13 500 €	7 350 €	54,44%
	4-Suivi des sites pilotes	4 000 €	5 003 €	125,08%
	5-Acquisition de connaissance : étude érosion	0 €	5 507 €	
Programme Agri Viaur Bassin Céor Giffou	6-Communication et accompagnement collectif	39 850 €	0 €	0,00%
	7-Accompagnement individuel	137 850 €	72 450 €	52,56%
	8-MAET	0 €	150 585 €	
	9-Travaux d'investissement	167 050 €	4 200 €	2,51%
Programme Agri Viaur Bassin Cône Amont	10-Etude Hydromorpho Cône	0 €	21 312 €	
	11-Communication générale	4 500 €	4 227 €	93,93%
	12-Communication et Accompagnement Collectif	40 600 €	27 591 €	67,96%
	13-Accompagnement individuel	172 935 €	106 728 €	61,72%
	14-MAET	385 815 €	179 783 €	46,60%
	15-Travaux d'investissement	133 800 €	53 567 €	40,04%
	16-Suivi Evaluation	87 474 €	21 585 €	24,68%

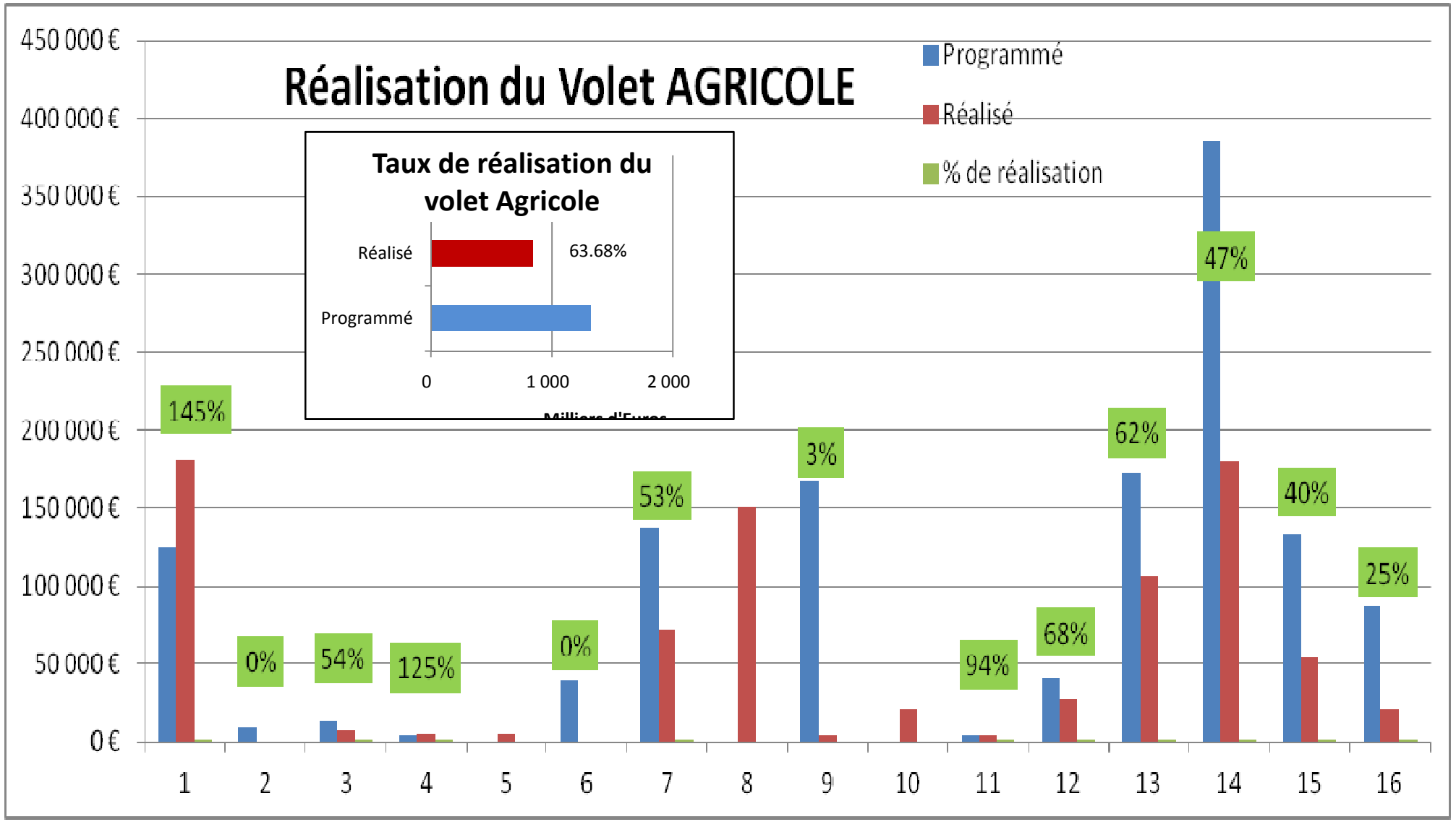
Réalisation du Volet AGRICOLE
Programmé
Réalisé
% de réalisation
450 000 €
400 000 €
350 000 €
300 000 €
250 000 €
200 000 €
150 000 €
100 000 €
50 000 €
0 €
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
145%
0%
54%
125%
0%
53%
3%
94%
68%
62%
47%
40%
25%
Taux de réalisation du volet Agricole
Réalisé
Programmé
63.68%
0
1 000
2 000

B. VOLET B1 : GESTION DES MILIEUX NATURELS

VOLET B1-1 : Gestion de la Ripisylve

Action programmée	Action réalisée	Commentaire / remarques/ difficultés
Action B1-1.A : Réalisation du Plan Pluriannuel de Gestion et de la DIG	→ Le Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau a été réalisé par le technicien en poste au syndicat mixte du bassin versant du Viaur. La construction de ce programme a été possible grâce à la collaboration des partenaires techniques et à leur participation aux réunions locale des sous bassins. En effet, l'échange entre les élus du territoire et l'ensemble des partenaires sous la forme de petits groupes de travail sur un petit sous bassin à permis un échange constructif et basé sur du concret. Ainsi le programme construit a pu évoluer et inclure des travaux sur des compartiments hydromorphologiques notamment en tête de bassin. Le programme a été construit de 2011 à 2021 soit un programme de travaux pour els 10 années à venir. → Une Déclaration d'Intérêt Général a ensuite été réalisée sur la première partie de ce programme 2011 – 2017. La DIG menée sur le bassin versant du Viaur a nécessité un temps de travail important et a mobilisé 4 commissaires enquêteurs sur une dizaine de mois.	→ La Déclaration d'Intérêt Général devra être reconduite pour la deuxième partie du programme soit 2018 -2021
Volet B1-1.B : Réalisation des travaux restauration des berges	→ Deux tranches de travaux de restauration dévolus aux entreprises ont été effectuées → Une tranche de travaux dits exceptionnels a également été réalisée pour répondre aux besoins des collectivités et particuliers suite aux crues de juin 2007.	→ Ces tranches de travaux dévolus à des entreprises extérieurs sont utilisées non pas systématiquement chaque année mais en fonction des besoins, des demandes et ne concerne que des travaux nécessitant des engins lourds que l'équipe en régie ne possède pas.

<u>Volet B1-1.C :</u> Réalisation des Travaux d'Entretien des berges Lors de la signature de ce second contrat, le syndicat disposait d'une équipe de 4 agents, l'objectif fixé était de porter le nombre d'agents à 8 en deux phases (d'abord 6 agents puis 8 agents).	→ Le recrutement de 2 agents de plus conformément au programme prévisionnel a été fait dès 2008. → le programme prévoyait deux postes supplémentaires pour porter l'équipe à 8 agents : ce recrutement n'a pas été effectué car l'équipe de 6 agents effectue l'ensemble du travail prévu dans le PPG et l'organisation à 6 personnes permet tantôt de dissocier l'équipe en deux groupes de 3 agents et pour d'autres chantier de regrouper les 6 personnes. → Cinq tranches de travaux ont été réalisées par les agents d'entretien ces travaux sont programmés dans les plans simples de gestion et aujourd'hui dans le PPG → Diversité des travaux effectués : outre le nettoyage classique, réalisation de clôtures, plantations, points d'abreuvement, d'aménagement piscicoles, restauration de zones humides et d'aménagements paysagers ; ils participent également à diverses opérations : étude colmatage, mise en place de panneaux canoë kayak, pêches électriques ...	L'équipe est indispensable au fonctionnement du Syndicat : elle est en permanence au contact des propriétaires et ainsi véhicule très concrètement l'action de la structure. La présence de cette équipe a de nombreux avantages : - Qualité, soin et suivi de travaux effectués : indispensable à la réussite des travaux - Souplesse d'intervention, réactivité et diversité des travaux pouvant être effectués - Très bonne connaissance de la typologie des cours d'eau, de la typologie des travaux donc équipe autonome sur le chantier - Elle est aujourd'hui bien équipée en matériel (deux tracteurs, tronco treuils, quad …) et ainsi tout aussi rentable qu'une entreprise - Elle véhicule l'image du syndicat : informe sensibilise et parfois collabore avec les propriétaires pour la réalisation des travaux.
<u>Volet B1-1.D</u> : Pérenniser le poste de Technicien Rivière	→ La continuité du poste de technicien est assurée → Globalement les missions prévues ont été réalisées. <u>→ Opérations non prévues ont été réalisées :</u> Maitrise d'œuvre de la tranche de travaux exceptionnels liée aux crues ;Appui aux communes concernant divers dossiers à M Ouvrage communale (45 jours/an) ; Travail de partenariat important avec la FD 12, ONEMA, la CATZH, la DDT, Agence de l'Eau et tous les autres partenaires techniques	Aujourd'hui, le syndicat n'envisage pas de continuer le travail engagé sans Cellule Opérationnelle Rivière (Technicien et équipe d'agents d'entretien). Cette COR est « le bras opérationnel » indispensable à l'assise de la gouvernance en place.

VOLET B1-2 : Améliorer la fonctionnalité des cours d'eau
Gestion halieutique et développement de la pêche loisir

Action programmée	Action réalisée	Commentaire / remarques/ difficultés
Volet B1-2.A : Améliorer les fonctionnalités des cours d'eau. Dispositifs de franchissement (les Arênes et Castelmary) Effacement et abaissement (Pélégri et Moulin Fabre)	→ La création du bassin d'eau vive sur Laguépie à modifié la franchissabilité. → Chaussée de Castelmary : refus des propriétaires → Moulin Fabre : pas de consensus technique	Aujourd'hui, la mise en place de la réglementation (article L214-17) devra être réalisée ; le syndicat est identifié comme maître d'ouvrage potentiel. Cependant a ce jour le conseil syndical n'a pas statué sur l'engagement de ces travaux.
Volet B1-2.B : Coordonner la gestion halieutique et le développement du loisir pêche Cette opération concerne essentiellement la mise en œuvre des orientations définies dans le cadre du PDPG et du PDPL : outils de développement préparés par la FDAAPPMA.	→ A ce jour, le PDPL (Plan Départemental de Développement de la Pêche Loisir) n'est pas finalisé. → Le syndicat a accompagné ponctuellement la réalisation de travaux piscicoles, d'aménagements légers pour des zones de pêche en collaboration avec l'association Halieuti Viaur. Ces travaux ont été réalisés sur proposition du syndicat lors des assemblées générales de l'Association. →	→ L'association Halieuti Viaur a été dissoute au profil de l'Association HalieutiAVeyron Viaur. Disposant de moyens plus importants cette association a recruté un technicien piscicole qui sera l'interlocuteur privilégié du Technicien rivière du syndicat. → La collaboration avec les associations de pêche et / ou leur regroupement est à poursuivre. → Aménagements à réaliser

VOLET B1-3 : Gestion des espaces et des espèces remarquables

Action programmée	Action réalisée	Commentaire / remarques/ difficultés
Volet B1-3.A : Appui à l'animation et Assistance technique à la gestion des zones humides	→ Animateur départemental en poste à la CATZH	→ La collaboration entre le technicien rivière du SMBVV et l'animateur départemental de la CATZH fonctionne très bien. Des avancées importantes en termes d'évolution des techniques d'entretien et de gestion des cours d'eau sont à relever. L'Equipe d'agents d'entretien est également intervenu selon les directives du technicien de la CATZH pour l'entretien ou la réouverture de zone humide. Cette collaboration constructive entre ces deux structures permet non seulement une amélioration du fonctionnement des cours d'eau mais aussi le développement de connaissances, de compétences au niveau du technicien rivière et des agents. Cette collaboration est a poursuivre dans les années à venir.
Volet B1-3.B : développer un programme de restauration et de gestion des Zones Humides	→ Deux territoires : le Lévezou et le sous bassin du Cône avaient été pré identifiés pour l'engagement de MAET Restauration et / ou gestion des ZH	→ L'engagement des propriétaires sur ce type de mesure est basé sur du volontariat ; il n'est donc pas évident d'autant qu'il est

	→ Contractualisation avec les propriétaires sur 25 hectares été réalisé sur le Lévezou → Travaux effectués par équipe d'agents en lien avec le technicien ZH : Plaine des Rauzes, Tourbières de Founs et autres Tourbières (Natura) →	peu rémunérateur. → Dans les années à venir et en fonction des résultats de l'inventaire qui identifiera les zones les plus importantes pour le fonctionnement du cours d'eau il sera nécessaire de développer la contractualisation pour la gestion de ces zones
<u>Volet B1-3.C</u> : Recensement et inventaire des zones humides du bassin versant du VIAUR	→Recensement au fil des années : collaboration entre services →Dans le cadre du SAGE engagé sur le bassin versant du Viaur un inventaire des zones humides sur la totalité du bassin versant est en cours. La méthodologie utilisée pour la réalisation de cet inventaire est celle définie au niveau régional par la DREAL et l'Agence de l'Eau Adour Garonne.	→ Travail d'inventaire durera 2 à 3 années : il devra également permettre de définir les zones importantes (biodiversité, gestion globale des cours d'eau…)
<u>Volet B1-4.A</u> : Connaissance de la biodiversité : →Inventaire, suivi et élaboration de mesures de gestion pour les têtes de cours d'eau →Inventaire, suivi et élaboration de mesure de gestion de l'Avifaune, des batraciens.	→ <u>Dans la cadre de la mise en œuvre du PPG</u> : Un inventaire avant et après travaux prévus afin de définir l'impact sur les populations Un suivi hydro morphologique et biologique est programmé sur certains cours d'eau représentatif et pour lesquels des travaux particuliers sont prévus (voir dossier Suivi PPG) → Dans le cadre de la réalisation du DOCOB Natura 2000 des inventaires ont été réalisés sur les zones identifiées (zones natura 2000) A ce jour, le travail de terrain a été réalisé mais les résultats n'ont pas été communiqués. Ces inventaires ont porté essentiellement sur des milieux ou des espèces emblématiques (Lézard, papillon, ornitho…) → <u>A noter sur le bassin</u> : présence de la seule station d'Iris de Sibérie de Midi Pyrénées ; découverte de deux espèces de moules (dont Margaritifera)	→Depuis de nombreuses années ce sujet est évoqué comme à développer. L'objectif est donc dans les années à venir de compléter et développer les suivis existants : définition d'espèces repères et d'un suivi à mettre en œuvre

Volet B1-4.B : Suivre coordonner et développer la gestion des espèces et des milieux : Création d'un poste de Technicien Milieux	→ Vu les difficultés financières : aucun poste n'a pu être créé sur cette thématique	→a l'issu des inventaires en cours concernant non seulement les zones humides mais aussi les espèces remarquables (dans le cadre du DOCOB) et les réflexions en cours avec la FDAAPPMA de l'Aveyron il semblerait opportun de retravailler les modalités de création d'un tel poste.
Volet B1-5 : Gestion et valorisation de sites remarquables L'objectif de cette opération est la sensibilisation du grand public.	→ Site de la Basse Vallée : mise en place de panneaux de sensibilisation en collaboration avec le Conseil Général de l'Aveyron (site inscrit aux Espaces Naturels Sensibles du département) →Secteur de Pampelonne : en collaboration avec le CG du Tarn toujours dans le cadre de la démarche ENS, plusieurs secteurs ont été valorisés : terrasses, sentier de découverte, observatoire… →En collaboration avec la CATZH de l'Aveyron un sentier de découverte a été développé sur la tourbière des Founs (commune d'Arvieu). D'autres projets sur cette thématique devraient voir le jour notamment sur la commune de Tanus en lien avec les écoles.	→ Ce type d'opération à pour objet principal la sensibilisation du grand public mais permet également de valoriser la collaboration existante → Pour les années à venir il serait judicieux d'harmoniser les aménagements réalisés et à réaliser

BILAN FINANCIER DU VOLET B1 : RESTAURATION DES MILIEUX –GESTION DE LA RIVIERE

	Actions programmées	Programmé	Réalisé	% de réalisation
Gestion du lit Mineur	1-Réalisation du PPG et de la DIG	37 000 €	21 140 €	57,14%
	2-Travaux berges réalisés par des entreprises - Travaux SMBVV Tranche 1 et 2	549 999 €	210 058 €	63,97%
	3-Travaux berges réalisés par entreprises : -Travaux exceptionnel liés aux crues		141 783 €	
	4-Travaux berges réalisés par l'Equipe en régie	1 045 000 €	1 140 105 €	109,10%
	5-Pérenniser le poste de Technicien Rivière	262 000 €	248 439 €	94,82%
Gestion Piscicole	6-Améliorer les fonctionnalités des cours d'eau	200 000 €	0 €	0,00%

	7-Coordonner la gestion halieutique et le développement de la pêche loisir : réalisation du PDPL et du PDGP	20 000 €	5 511 €	27,56%
Gestion des Zones Humides	8-Appui à l'animation et assistance technique pour la gestion des zones humides : ***création poste d'animateur ZH*** et pérennisation poste de référent	600 000 €	300 000 €	50,00%
	9-Développer un programme de restauration et de gestion des zones humides	738 000 €	1 186 671 €	160,80%
	10-Réaliser un inventaire et un atlas des zones humides du bassin versant du Viaur	inclus dans poste d'animateur ZH	124 294 €	
	11-Participer à l'aménagement d'un site pour la sensibilisation du grand public	73 704 €	217 000 €	294,42%
Gestion des Espèces et des Habitats	12-Compléter les connaissances Habitats et Biodiversité	21 400 €	0 €	0,00%
	13-Suivre et développer la gestion des espèces et des milieux	170 000 €	0 €	0,00%
Paysages	14-Assurer la gestion et la valorisation des sites remarquables	15 000 €	22 000 €	146,67%
	15-Assurer l'élimination des dépôts sauvages	0 €		
	TOTAL	3 732 103 €	3 617 001 €	96,92%

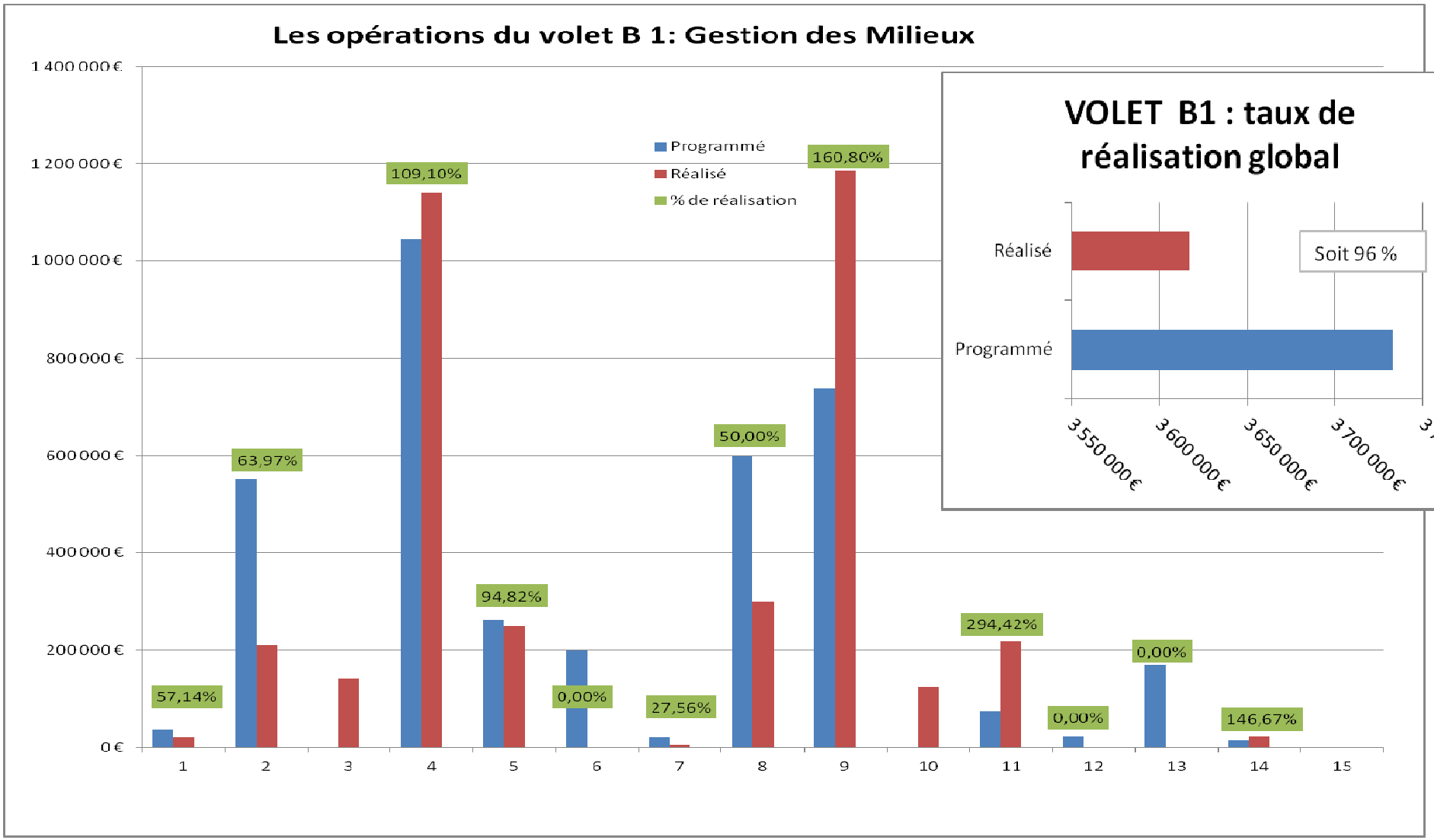
Les opérations du volet B 1: Gestion des Milieux
1 400 000 €
1 200 000 €
1 000 000 €
800 000 €
600 000 €
400 000 €
200 000 €
0 €
Programmé
Réalisé
% de réalisation
57,14%
63,97%
109,10%
94,82%
0,00%
27,56%
50,00%
160,80%
294,42%
0,00%
0,00%
146,67%
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
VOLET B1 : taux de réalisation global
Réalisé
Programmé
Soit 96 %
3 550 000 €
3 600 000 €
3 650 000 €
3 700 000 €
3 750 000 €

VOLET B2 : Gestion quantitative		
Action programmée	**Action réalisée**	**Commentaire / remarques/ difficultés**
Volet B2-1 : Fiabiliser / développer réseau de suivi quantitatif	Malgré des discussions avec les services de l'état et notamment le service risques naturels et ouvrages hydrauliques (SRNOH). Cependant, la tendance actuelle n'est pas au développement des réseaux. C'est pourquoi à ce jour aucune station n'a pu être remise en service ou créée sur le bassin. Un travail ponctuel d'acquisition de connaissance a été mené par la DDT 12 sur les affluents du lacs de Pareloup	→ Dans le cadre de l'état des lieux du SAGE Viaur un bilan des données disponibles met clairement en évidence un manque de données sur la partie amont du Viaur (aucune station des sources jusqu'à Saint Just sur Viaur) et sur le sous bassin du Lézert (station du Port de la Besse arrêtée depuis 2003). Ce manque de données est préjudiciable il est donc important de remettre ces questions en débat.
Volet B2-2 : Eau potable : adduction et sécurisation *: participation aux démarches*	Aucun accompagnement réalisé sur ces dossiers	→ Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE ces problématiques devront être abordées et la CLE associé aux dossiers en cours (périmètres de protection, captages stratégiques…)
Volet B2-3 : PGE Aveyron et PGE Tarn : *participation aux démarches*	Aucun accompagnement réalisé sur ces dossiers	
Problématique Inondation	→ Réalisation du schéma de prévention des inondations (SPI) du bassin Céor Giffou complété par une étude hydro morphologique sur le bassin versant de l'Hunargue (bassin touché par les inondations importantes de juin 2007) → Réalisation d'un Programme d'Action de Prévention des Inondation d'Intention sur tout le bassin versant du Viaur (en complément du SPI Céor Giffou) → A l'issu de ces deux dossiers permettant la couverture totale du bassin hydrographique, le syndicat a accompagné les communes le souhaitant dans la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et des Dossiers d'Information Communal (DICRIM). C'est au	→ Lors de la préparation du Second Contrat de Rivière Viaur cette problématique n'est pas ressortie comme importante, cependant les événements importants et récurrents de ces dernières années (depuis 2006) ont

	total 38 communes qui ont été accompagnées sur cette thématique. → Aujourd'hui, la DDT de l'Aveyron vient d'engager un Plan de Prévention du Risque Inondation sur le sous bassin du Céor Giffou. Le Syndicat est associé à l'élaboration de ce document.	

BILAN FINANCIER VOLET B2 : ASPECTS G3ESTION QUANTITATIVE				
	Action programmée	Programmé	Réalisé	% de réalisation
Suivi quantitatif	1-Améliorer le réseau de suivi de la quantité	25 000 €	0 €	0,00%
Eau Potable	2-Eau potable : adduction et protection	Inclus dans Animation	0 €	0,00%
Gestion des Etiages	3-Participer à la mise en œuvre du PGE Aveyron Tarn	Inclus dans Animation	0 €	0,00%
Gestion des inondations (non prévu)	*4-Schéma de Prévention des Inondations Céor Giffou*	0 €	44 000 €	
	5-Etude complémentaire Hunargue	0 €	21 240 €	
	6-Schéma de Prévention des Inondations Viaur	0 €	32 292 €	
	7-Réalisation des PCS et des DICRIM	0	5 071 €	
	TOTAL	**25 000 €**	**102 603 €**	**410,41%**

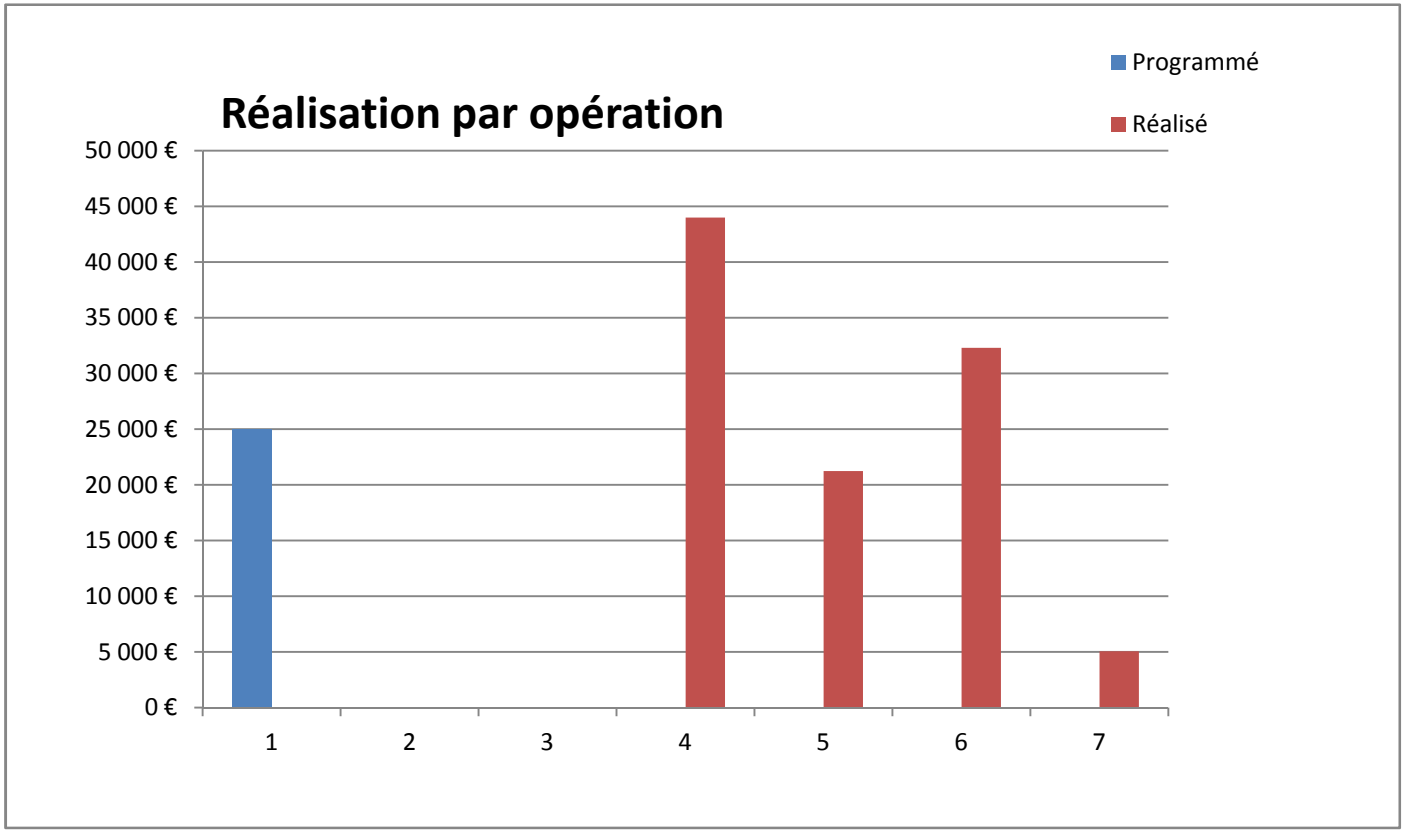
Réalisation par opération
Programmé
Réalisé
50 000 €
45 000 €
40 000 €
35 000 €
30 000 €
25 000 €
20 000 €
15 000 €
10 000 €
5 000 €
0 €
1
2
3
4
5
6
7

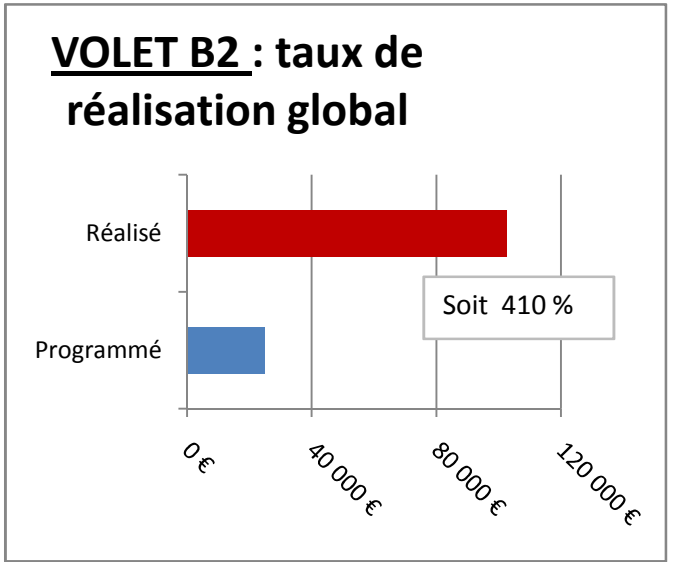
VOLET B2 : taux de réalisation global
Réalisé
Programmé
Soit 410 %
0 €
40 000 €
80 000 €
120 000 €

D. VOLET C : ANIMATION ET SUIVI DU CONTRAT DE RIVIERE

VOLET C 1 : Animation – Gouvernance – Sensibilisation - Communication

Action programmée	Action réalisée	Commentaire / remarques/ difficultés
<u>Volet C1-1 :</u> Animation du Contrat de Rivière du Viaur Développer la gestion intégrée : vers un SAGE	→ Globalement les missions prévues ont été réalisées. → Des opérations non prévues ont été réalisées → Le SAGE est engagé : - Délibération du SMBVV pour engagement du SAGE 10/12/09 - Dépôts du Dossier préliminaire Aout 2010 - Présentation à la Commission Planification Adour Garonne le 25/10/10 - Arrêté inter préfectoral fixant le périmètre d'élaboration du SAGE Viaur le 20/05/11 - Arrêté inter préfectoral définissant la composition de la Commission Locale de l'Eau du Viaur le 08/12/11 - Validation de l'Etat des Lieux du SAGE Viaur par la CLE le 13 juin 2013 - Arrêté modifiant la composition de la CLE le 25/07/13 - Aujourd'hui l'élaboration des scénarios prospectifs est en cours → Gestion /Direction du SMBVV assurée	→ Poursuite des missions engagée ; notamment la réalisation du SAGE Viaur attendu pour 2015 (SDAGE Adour Garonne) → Poursuite de la gestion du SMBVV <u>→ Difficultés : plus de financement FEDER depuis 2012</u>
Sensibilisation à destination des scolaires	→ Tous les ans : - 160 demi journées de sensibilisation à destination des primaires ont été réalisées - Développement d'éco Ecoles - interventions diverses : lycées, BTS … - Accueil de nombreux stagiaires → Création d'outils "Viaur": Musettes, exposition, livret scolaires → Balades grand public, participation à de nombreuses	→ Poursuivre ce travail mais : <u>→ Difficultés : plus de financement Région et FEDER 2010, 2011 et 2012</u>

	manifestations	
Opérations de sensibilisation - Communication - Information	→ Edition de 3 bulletins d'information par an → Fête du Viaur annuelle (scolaire et grand public) → Refonte du site internet : actualisation plus facile → Edition de plusieurs ouvrages → Environ 60 réunions d'information (conseils municipaux, conseils communautaires, associations diverses)	→ Poursuivre ce travail

GOUVERNANCE ET GESTION INTEGREE		
<u>Evolution des Statuts du SMBVV</u> <u>Adhésion de nouvelles structures</u> - La Fouillade - Luc Primaube (Com d'Agglo) - Lunac - Moyrazès - SIAC du Carmausin - SIAEP Pampelonne - Rodez (pour les prélèvements d'eau)	<u>Bilan à ce jour :</u> → 89 Communes sont concernées par le bassin hydrographique → 75 sont adhérentes au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur → les 6 Préleveurs pour l'Adduction en Eau Potable du bassin adhèrent également au SMBVV (5 Syndicat et une commune)	→ Arrêté Modificatif des Statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur en date du 10 septembre 2012 (arrêté n°2012-254-0006)
<u>Remarque</u> : <u>Périmètre de travail pour le SAGE Viaur</u> : le périmètre défini par arrêté ne correspond pas exactement au bassin hydrographique. Ceci s'explique par le fait que la SAGE Tarn Amont, antérieur au SAGE Viaur, à englobé dans son périmètre la totalité des communes de Saint Laurent, Saint Léons, Saint Beauzely et Castelnau Pegayrols. Hors ces 4 communes ont une toute petite partie de leur territoire inscrit dans le bassin hydrographique Viaur. Il est donc nécessaire que le SAGE Tarn Amont modifie son périmètre de travail afin que le SAGE Viaur puisse intégrer ces partie de communes.		

BILAN FINANCIER VOLET C				
	Actions programmées	Programmé	Réalisé	% de réalisation
Animation, suivi et développement de la gestion intégrée	1-Animation, Secrétariat et gestion du programme	500 000 €	468 224 €	93,64%
	2-Définition d'un plan de gestion	0 €	0 €	100,00%
	3-Création d'une base de données et d'un SIG	20 000 €	23 585 €	117,93%
	4-Réaliser un SAGE : lancement de la procédure	0 €	0 €	100,00%
Communication sensibilisation	5-Programme de sensibilisation grand public	92 500 €	102 685 €	111,01%
	6-Programme de sensibilisation des scolaires	150 400 €	116 322 €	77,34%
	TOTAL	762 900 €	710 816 €	93,17%

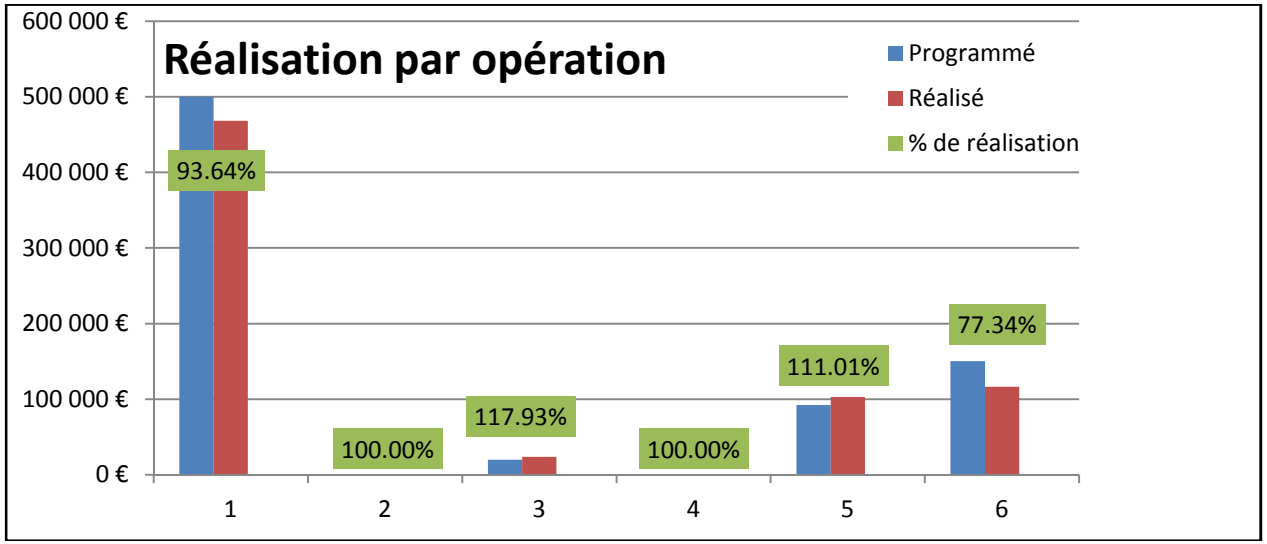

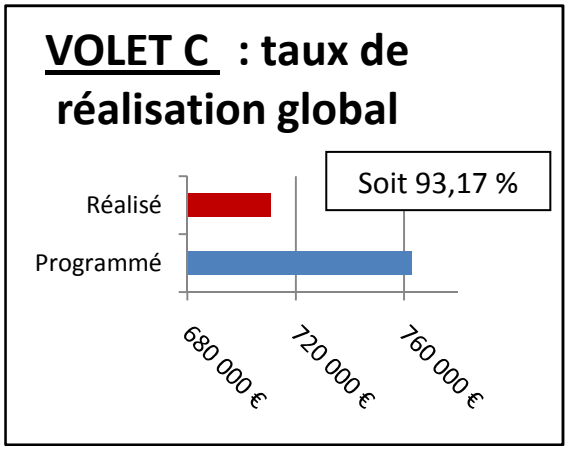

E. VOLET D : VALORISATION DES SITES ET PAYSAGES

VOLET D : Valorisation des paysages		
Action programmée	**Action réalisée**	**Commentaire / remarques/ difficultés**
Valorisation de l'Espace Rivière	→ Divers chantiers de valorisation : Sentier botanique, sentiers d'interprétation, panneaux d'informations, points d'accès à l'eau → Nombreux ouvrages édités	→ Schéma d'interprétation à l'échelle du bassin versant : définir des projets cohérents et fédérateurs (sentier du Viaur …)

BILAN FINANCIER VOLET D : Valorisation des paysages			
Actions programmées	Programmé	Réalisé	% de réalisation
Participer aux projets de développement	0 €	intégré dans l'Animation	100,00%
Créer un réseau de sites de sensibilisation à l'environnement	55 000 €	35 000 €	63,64%
Créer des points d'accès à l'eau / panneautage de sites	45 000 €	12 996 €	28,88%
Créer un sentier de la source à la confluence	45 000 €	0 €	0,00%
TOTAL	145 000 €	47 996 €	33,10%

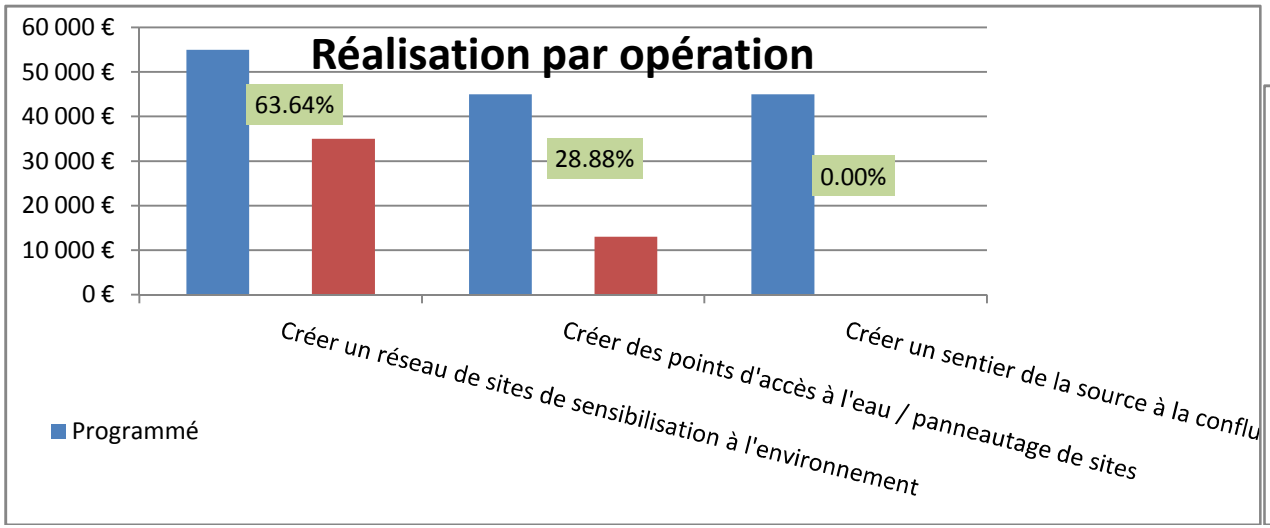
Réalisation par opération
60 000 €
50 000 €
40 000 €
30 000 €
20 000 €
10 000 €
0 €
63.64%
28.88%
0.00%
Créer un réseau de sites de sensibilisation à l'environnement
Créer des points d'accès à l'eau / panneautage de sites
Créer un sentier de la source à la conflu
Programmé

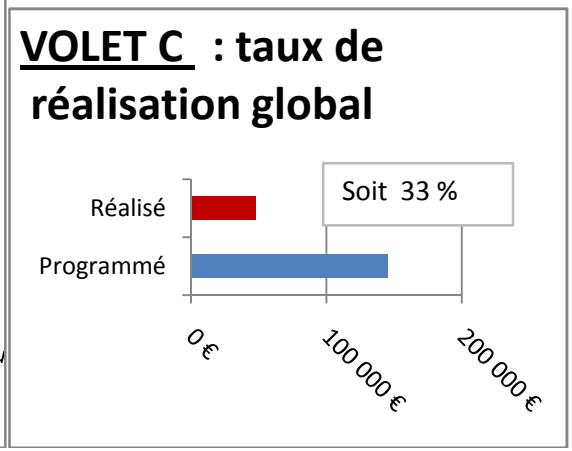
VOLET C : taux de réalisation global
Soit 33 %
Réalisé
Programmé
0 €
100 000 €
200 000 €

V. BILAN GLOBAL

A. DEUX CONTRATS DE RIVIERE :

Les Contrats de rivière Viaur : une première étape vers la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques

Le bassin hydrographique du Viaur a fait l'objet de deux contrats de rivière successifs :

⇒ Contrat de Rivière Viaur 1 : 2000 à 2005

⇒ Contrat de Rivière Viaur 2 : 2008 à 2012

Signature du CRV 2

1. Les points forts des Contrats de rivière

Ces quinze années de travail sur le bassin versant du Viaur ont permis de nombreuses avancées avec notamment :

a. La mise en place d'une gouvernance locale :

Le premier contrat de rivière a été engagé en 1998 grâce à une convention de partenariat entre diverses structures (communes, communautés et syndicat). Au fil du travail, ces structures signataires de la convention ont vu le nombre de leurs membres évoluer pour couvrir la grande majorité du bassin hydrographique.

Par la suite, afin de clarifier l'organisation territoriale et les compétences des diverses structures existantes, un syndicat mixte a été créé en novembre 2004 : **Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur**, fruit de la volonté et du dynamisme local. Il regroupe aujourd'hui 75 communes de trois départements sur les 89 que compte le bassin versant du Viaur et les structures prélevant de l'eau pour l'alimentation en eau potable (Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable ou Commune située géographiquement hors du bassin versant). Ce syndicat a pour compétence exclusive la gestion des cours d'eau dans leur milieu naturel.

Les communes non adhérentes au SMBV Viaur sont pour la majorité d'entres elles situées en limite physique du BV du Viaur avec très peu de territoire inscrit dans le bassin versant : Bertholène (6 ha), Colombiès (55 ha), Montrozier (11 ha), Gaillac d'Aveyron (1 ha), La Bastide-l'Evêque (8 ha), La Fouillade (3 ha), Recoules-Prévinquières (16 ha), Sévérac l'Eglise (6 ha), Sévérac le Château (68 ha), Lavernhe (30 ha), La Capelle Pinet (17 ha). D'autres, comme les communes de Saint-Beauzély (164 ha), Castelnau-Pégayrols (651 ha) et Lédas-et-Penthies (323 ha) n'ont pas fait le choix d'adhérer au SMBV Viaur.
Par l'intermédiaire des communes ou des groupements de communes adhérents, le SMBV Viaur dispose d'un périmètre qui couvre en superficie la quasi-totalité du bassin versant du Viaur (1561 km² soit environ 98,73% de la surface du BV).

Cette structure est donc clairement identifiée par l'ensemble des acteurs de la gestion de l'eau comme l'interlocuteur unique pour la gestion des cours d'eau du bassin versant du Viaur ; c'est pourquoi c'est elle qui assure le rôle de structure porteuse du SAGE Viaur. La légitimité *du SMBVV est renforcée*

b. L'amélioration de la connaissance de la qualité des eaux :

Avant le lancement des contrats de rivière, un seul point de suivi RNB existait (point situé à Lagarde Viaur, à la sortie du bassin versant).
Progressivement et avec l'appui de partenaires techniques un suivi régulier et complet de la qualité physicochimique, biologique, bactérienne et écologique s'est mis en place.

Grace à cette volonté d'acquisition de connaissances, aujourd'hui, de nombreuses données sont disponibles :

- Données physicochimiques : 29 points de suivi avec un recul à minima de 5 années
- Données piscicoles : de 2008 à 2012, 50 stations ont été échantillonnées (dont 25 sur le bassin du Lézert et 9 sur le bassin du Giffou) ; 2 stations du Réseau Hydro Piscicole sont intégrées dans le réseau contrôle et surveillance lié à la DCE : le Viaur à Ségur et à Montirat. Sur ces 50 stations, 82 opérations ont été réalisées de 2008 à 2012.

Pêche électrique – Truite Fario

- 14 stations de suivi IBGN : 29 analyses sur la période 2008-2012
- Indice Biologique Macrophytique en Rivière (IBMR) : 3 stations de suivi – 6 analyses sur 2008-2012
- Indices Diatomiques : 17 stations – 45 analyses sur 2008-2012
- 21 sites de baignade : données bactériologiques sur 5 années à minima et réalisation de 21 profils de baignade en 2012 (15 sur les lacs du Lévezou et 6 en rivière)

Ce réseau, défini collégialement, comprend non seulement les points suivis par l'Agence de l'Eau, les départements, certains partenaires comme la FDAAPPMA de l'Aveyron mais aussi par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur.

c. Le développement de l'assainissement domestique collectif :

A ce jour, la totalité des communes du bassin versant du Viaur ont réalisé leur Schéma d'Assainissement.
La capacité de traitement total de l'ensemble des stations d'épuration sur le bassin versant du Viaur est passée de 22 000 Eq Habitant en 2000 à 33 811 Eq Habitant en juin 2011 (sachant que la population permanente estimée sur le bassin est de 33550 habitants).

d. Le suivi de l'assainissement domestique non collectif :

Depuis plusieurs années, l'ensemble du bassin versant du Viaur est couvert par des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (certains d'entre eux ont été créés dès 2002). Le travail mené dans le cadre du Contrat de Rivière a non seulement permis d'initier la création de ces structures mais aussi de les accompagner dans le développement de leurs missions.

Ces services ont donc pour la grande majorité d'entre eux :

- Réalisé l'état des lieux de l'assainissement non collectif
- Engagé des opérations de réhabilitation des équipements

D'autre part, bien implantés sur leur territoire respectif, ils sont devenus des interlocuteurs privilégiés des acteurs de la gestion de l'eau mais aussi des propriétaires de maisons individuelles.

e. La gestion des pollutions diffuses agricoles :

L'agriculture est sur le bassin versant du Viaur la principale activité économique c'est pourquoi, une opération spécifique de sensibilisation / formation / communication sur les bonnes pratiques - Agri Viaur - a été lancée en 2003 avec l'appui de nombreux partenaires dont la Chambre d'Agriculture qui a assuré l'animation de l'opération jusqu'en 2006. Le syndicat a ensuite pris le relais en créant un poste dédié à cette opération. Cette opération a toujours été basée sur la doctrine « convaincre sans contraindre ».
Le programme actuellement mis en œuvre sur le volet agricole est basé sur trois territoires :

- Un territoire expérimental (amont du Cône) qui fait l'objet d'accompagnement technique collectif, de formations… mais également de contractualisation avec des accompagnements techniques individuels, des investissements et des mesures agroenvironnementales (MAE). Ce programme est présenté dans le cadre d'un Plan d'Action Territorial amont du Cône.
- Le bassin versant du Céor Giffou qui progressivement va faire l'objet des mêmes types d'accompagnements que sur le Cône. Ce travail a déjà débuté par l'élargissement du PAT sur l'ensemble de la masse d'eau du Cône en janvier 2012et sur la ME de la Durenque en 2013.
- Le bassin versant du Viaur où l'ambiance « Agri Viaur » va être continuée et même accentuée par des actions de communication, de sensibilisation et d'information. Le suivi-évaluation des sites pilotes (un sur le Ségala, un sur le Lévezou) ont fait l'objet d'un accompagnement soutenu auprès des agriculteurs dès 2001.

En conclusion, ce second contrat de Rivière signé en décembre 2007 sans volet Agricole a tout de même permis des avancées importantes sur cette thématique. En effet, le Syndicat s'est alors engagé dans une refonte du programme pour répondre aux attentes de ses partenaires. Ainsi, un avenant Agricole a été signé en 2010.Le bilan qui est fait aujourd'hui (et qui ne porte donc que sur 2 ans et demi), démontre que le programme agricole a très bien fonctionné. L'animation spécifique menée porte ses fruits : l'engagement, la réalisation des opérations augmente d'années en années ; preuve s'il en fallait qu'il ce type de programme doivent être engagés sur du très long terme.

De nouveaux programmes et projets sont en cours de préparation sur d'autres sous bassins dans le cadre d'outils tels que les Programmes d'Actions Territoriaux accompagnés par l'Agence de l'Eau.

f. L'évolution progressive de la gestion de la ripisylve vers une gestion plus globale du système rivière :

Le syndicat met en œuvre depuis 1997 des travaux de restauration et d'entretien de la végétation des berges. Les premières tranches de travaux ont été menées à l'échelle des signataires de la convention de partenariat ce qui impliquait donc 7 maîtres d'ouvrages. Les services de l'Etat assuraient à cette époque la maîtrise d'œuvre des travaux.
Depuis 2000, ce travail est mené par la Cellule Opérationnelle Rivière du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur. Elle est composée d'un technicien rivière et d'une équipe de 6 agents.
Avec la création du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur en 2004, la gestion administrative de ces travaux a été simplifiée (1 seul maître d'ouvrage) et la vision globale de la gestion de la rivière améliorée (plus de morcellement de cours d'eau).
Ces dernières années, le syndicat s'est doté d'outils de

Diversification des écoulements

gestion des cours d'eau : un **Plan Pluriannuel de Gestion** sur quelques 800 km de cours d'eau ; ce programme a été construit pour 10 années sur tout le bassin et est conforté par une **Déclaration d'Intérêt Général**.

Travaux équipe en régie

Un travail de recueil d'informations, de diagnostic accompagné par une large concertation associant les élus, les usagers et les partenaires techniques et financiers a été mené durant ce second programme. Ce partage de l'état des lieux de notre territoire et la définition d'objectif commun de gestion a permit d'aboutir à la rédaction d'un Plan Pluriannuel de Gestion pour le bassin versant du Viaur. Ce programme concerté est accompagné d'une Déclaration d'Intérêt Général ainsi nous disposons d'un programme de travail pour les dix années à venir.

Ce travail a marqué également un changement important dans la gestion des cours d'eau. D'un travail essentiellement sur la ripisylve, le syndicat a évolué vers une prise en compte plus large des différents compartiments de l'hydrosystème : hydromorphologie, biologie, zones humides, espèces associées… soit une **prise en compte du fonctionnement global de la rivière**

g. La création d'un réseau de compétences complémentaires

Lors de ces deux Contrats de Rivière, le syndicat s'est doté de **compétences en interne** en complément du poste d'Animateur : des postes de technicien rivière, animateur espace rural, secrétariat et un poste de sigiste en temps partagé ont été créés.

Parallèlement des **partenariats techniques forts et réguliers** se sont développés avec, outre les services techniques de l'Agence de l'Eau et les services de l'Etat, notamment la fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques, les Conseils Généraux, l'ADASEA (association chargée à l'échelle du département de l'Aveyron d'une mission d'assistance technique par le biais de la CATZH), le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Rouergue, la ligue de protection des oiseaux …

Ces partenariats revêtent un caractère essentiel afin d'assurer une large concertation et donc la prise en compte des différentes composantes et usages de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

h. Une sensibilisation et une communication : importante

Fête du Viaur – Durenque 2012

Une stratégie de communication et de sensibilisation notamment auprès des scolaires est aujourd'hui bien ancrée sur le territoire :
Programme de sensibilisation des scolaires (primaires) proposé annuellement : 150 demi-journées d'animation par an, Fête du Viaur, création et mise à disposition d'outils adaptés au territoire, classes de découverte… ; Interventions auprès des lycéens, BTS…

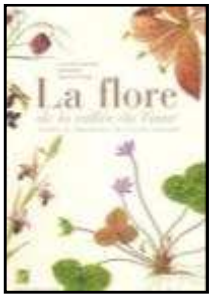

Un programme de communication destiné au grand public a également été développé :

- 3 bulletins d'information par an
- Site Internet : http://riviere-viaur.com
- Fête du Viaur : vendredi pour les scolaires et dimanche réservé au grand public
- Publication d'ouvrages de valorisation du bassin versant du Viaur

- Opération de communication ponctuelle : 15 diaporamas, soirées à thème ….

Ce volet a dès le départ été essentiel dans la démarche afin de partager les enjeux et d'impliquer la population locale dans la gestion du territoire.

i. Renforcement de la gestion intégrée : Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux :

Conformément au prévisionnel, un **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** a été engagé sur le bassin hydrographique Viaur.
Déroulement des différentes étapes :

- Dépôts du dossier préliminaire : Août 2010 - Arrêté de Périmètre : 20 mai 2011
- Arrêté de composition de la CLE Viaur : 8 décembre 2011
- Installation de la CLE : 14 mars 2012

2. Les limites des Contrats de Rivière et quelques regrets

a. Quelques regrets : des operations non réalisées …

- Dans le cadre de ce second contrat de rivière une opération à destination des **Très Petites Entreprises et des Hébergeurs Touristiques** (notamment campings) en bordure des grands lacs du Lévezou a été proposée. Cette opération, malgré une très forte communication (réunion publique, article de presse, rendez vous individuel avec les prestataires éligibles...) et mobilisation des partenaires techniques (notamment l'ARPE, l'agence de l'Eau et l'ADEME) n'a pu être concrétisée faute de participants (seuls deux prestataires souhaitaient s'engager).

- Les espèces et espaces remarquables ont été partiellement traités. Bien sur la cellule d'assistance technique et l'inventaire lancé par le Syndicat concernant les zones humides, le travail partenarial mené avec la fédération de pêche ou encore la réalisation du PPG ont permit d'acquérir une base de connaissances solide qui sera complétée dans les années à venir. Mais ce territoire est encore très mal connu et exploré (espèce emblématique tout juste découverte) c'est pourquoi il aurait été intéressant de construire un programme complet et une organisation permettant de réaliser un état des lieux complet afin de construire un programme de gestion, de préservation des espèces et espaces remarquables.

b. Un outil pas toujours adapté

L'outil Contrat de rivière reste insuffisant face à certaines problématiques qui vont grandissantes sur le bassin hydrographique :

L'enjeu de la gestion quantitative :

Sur cet enjeu fort, le contrat de rivière, outil contractuel, n'a pas de portée suffisante pour mener un travail de concertation global à l'échelle du bassin versant. En effet, la gestion quantitative est très liée à la réglementation et les enjeux sont très importants. C'est pourquoi les acteurs principaux de la gestion quantitative ne se sont pas sentis concernés par les contrats de rivière.

Ainsi, sur cette problématique gestion quantitative, seuls quelques dossiers ponctuels ont été suivis mais les enjeux forts pour les années à venir restent en suspens.

L'amélioration de la continuité écologique :

Les cours d'eau du bassin versant du Viaur sont équipés à des fins de production hydroélectrique importante :

- Grands barrages du Lévezou qui alimentent le complexe du Pouget
- Barrage de Thuriès sur le cours aval du Viaur

Plus modestement, des micros centrales (21 sont répertoriées sur le bassin versant : voir Chap 1 – III – C) et de nombreux moulins jalonnent le Viaur et ses affluents.
Au total 495 obstacles artificiels sont recensés (barrages, buses, chaussées, digues, passages à gué …) dont 165 chaussées.
Dans le cadre des 2 Contrats de Rivière, l'amélioration de la **continuité écologique n'a été que partiellement abordée** (14 ouvrages sont équipés) et ce uniquement pour la montaison (le problème de la dévalaison n'a pas toujours été traité).

Cohérence de l'urbanisation

Sur ce type de territoires ruraux, l'urbanisation conduit à un mitage de l'espace rural. Cette urbanisation se fait essentiellement par la création de lotissements aux abords des bourgs les plus importants et le long des axes de circulation par la création de petites zones artisanales ou commerciales.
Le comité rivière n'avait pas été associé aux réflexions ou aux discussions concernant l'aménagement de l'espace, bien que ces aménagements influencent la qualité de nos cours d'eau (non seulement en matière de gestion des effluents domestiques mais aussi des eaux pluviales).

Ceci est en train d'évoluer puisque les collectivités en charge de la réalisation de PLU ou de PLUi associent maintenant le syndicat mixte du bassin versant à leur réflexion de façon à anticiper la nécessaire conformité des documents.

Les comportements individuels et collectifs :

Manque de respect ou d'application de la réglementation (rejets de déchets en rivière, non respect des débits réservés, obstruction des cours d'eau (rémanents, clôtures), épandages, stockages d'effluents à proximité de ruisseaux…) ;
Besoin de faire évoluer les pratiques (coupes à blanc sur des terrains pentus, abreuvements directs aux cours d'eau, drainage, recalibrage…).

Le Comité de Rivière du Viaur n'a pas eu pour rôle de zoomer et de préciser la réglementation liée à l'eau sur le bassin comme peut le faire une CLE au travers de son PAGD ou de son règlement.
Le Comité de Rivière a essentiellement assuré une mission de consultation et de mise en cohérence des actions.

La mise en place d'une politique de gestion intégrée sur le bassin implique de franchir une nouvelle étape créant un organe consultatif et décisionnel capable de fixer des orientations de gestion et de veiller au respect du cadre de référence.

A. BILAN FINANCIER GLOBAL

		Programmé	Réalisé	% de réalisation
Volet A1 :	1-Suivi qualitatif	286 720 €	345 865 €	121%
Volet A2	2- Assainissement Domestique Collectif	6 706 024 €	7 047 519 €	105%
	3-Assainissement Domestique Collectif Pont de Salars et Réquista	1 506 351 €	6 188 967 €	411%
Volet A3	4-Assainissement Domestique Non Collectif	5 685 000 €	3 292 608 €	58%
Volet A4 à A6	5-Assainissement Hébergement touristiques, TPME, Gestion des sous produits épuration	2 053 500 €	22 580 €	1%
Volet A 7 :	6-Volet Agricole	1 321 374 €	841 483 €	64%
Volet B1-1	7-Gestion du lit mineur	1 894 000 €	1 761 525 €	93%
Volet B1-2	8-Gestion piscicole	220 000 €	5 511 €	3%
Volet B1-3	9-Gestion des zones humides	1 338 000 €	1 827 965 €	137%
Volet B1-4 à B1-6	10-Gestion des espèces et des habitats	206 400 €	22 000 €	11%
Volet B2	11-Gestion Quantitative	25 000 €	102 603 €	410%
Volet C1 :	12- Animation, Gestion intégrée	520 000 €	491 809 €	95%
Volet C2 :	13-Communication, Sensibilisation	242 900 €	219 007 €	90%
Volet D :	14-Valorisation des paysages	145 000 €	47 996 €	33%
TOTAL		**22 150 269 €**	**22 217 438 €**	**100,3%**

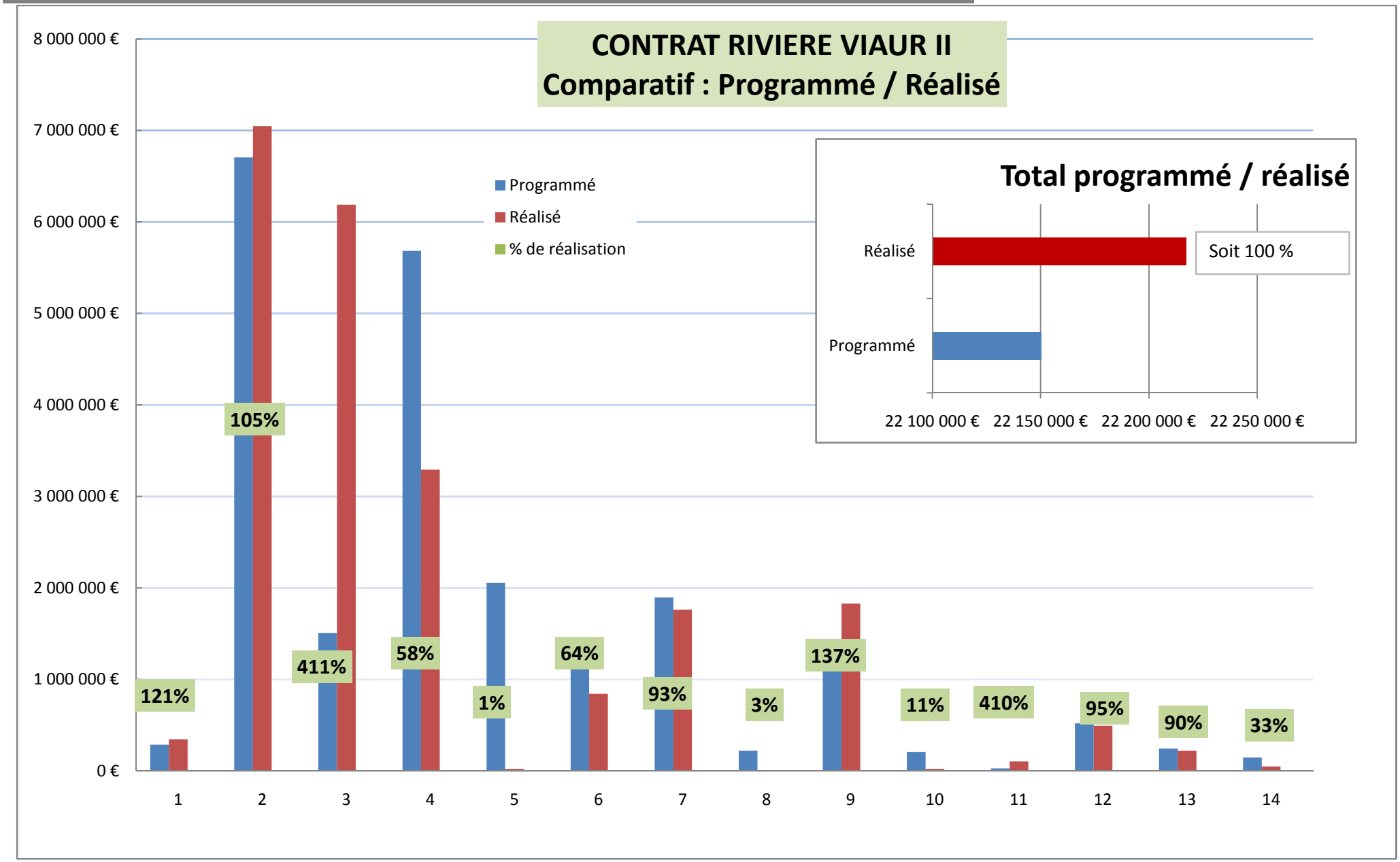
CONTRAT RIVIERE VIAUR II
Comparatif : Programmé / Réalisé
8 000 000 €
7 000 000 €
6 000 000 €
5 000 000 €
4 000 000 €
3 000 000 €
2 000 000 €
1 000 000 €
0 €
Programmé
Réalisé
% de réalisation
121%
105%
411%
58%
1%
64%
93%
3%
137%
11%
410%
95%
90%
33%
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
Total programmé / réalisé
Réalisé
Programmé
Soit 100 %
22 100 000 €
22 150 000 €
22 200 000 €
22 250 000 €

B. BILANS COMPARATIF DES CONTRATS DE RIVIERE DU VIAUR

a. Bilan financier du Contrat de Rivière Viaur I – 2000 à 2005

Actions Programmées		Programmé	Réalisé	% de réalisation
Suivi Qualitatif des eaux		14 135 €	44 326 €	313,59%
Assainissement Domestique	Schéma d'Assainissement	274 408 €	343 867 €	125,31%
	Assainissement Non Collectif	297 276 €	575 000 €	193,42%
	Assainissement Collectif	11 412 867 €	13 138 038 €	115,12%
Maîtrise des pollutions d'origine agricole	Op Coordonnée Agricole	7 338 896 €	563 147 €	13,61%
	Animation du volet Agricole	0 €	326 160 €	
	Agri Viaur	0 €	109 186 €	
Protection de la ressource destinée à l'alimentation en eau potable		68 602 €	246 495 €	359,31%
Restauration des berges		1 066 991 €	1 253 778 €	117,51%
Equipe d'agents		625 041 €	434 950 €	69,59%
Technicien Rivière		183 701 €	148 450 €	80,81%
Programme de gestion des zones humides		30 490 €	45 000 €	147,59%
Animation du Programme Zones Humides		0 €	67 500 €	-
Travaux de gestion des Zones Humides		0 €	249 000 €	-
Passes à Poissons		457 347 €	457 347 €	100,00%
Etude des seuils		38 112 €	43 820 €	114,98%
Réalisation du Plan de Gestion Piscicole		19 818 €	49 500 €	249,77%
Mise en œuvre du Plan de Gestion Piscicole		175 316 €	0 €	0,00%
Suivi quantitatif des eaux		24 392 €	0 €	0,00%
Valorisation Paysagère		0 €	0 €	_
Valorisation du patrimoine et des usages		24 392 €	244 937 €	1004,17%
Promotion touristique du bassin versant du Viaur		30 490 €	3 170 €	10,40%
Animation du Contrat de Rivière du Viaur		228 650 €	226 200 €	98,93%
Opération de Communication		44 234 €	121 188 €	273,97%
Programme de sensibilisation des scolaires		16 769 €	76 418 €	455,71%
TOTAL DE REALISATION		22 371 928 €	18 767 477 €	84%

Bilan global de la réalisation du Contrat de Rivière Viaur I

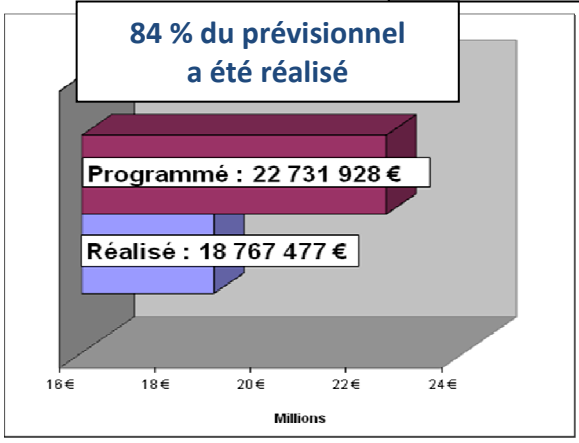

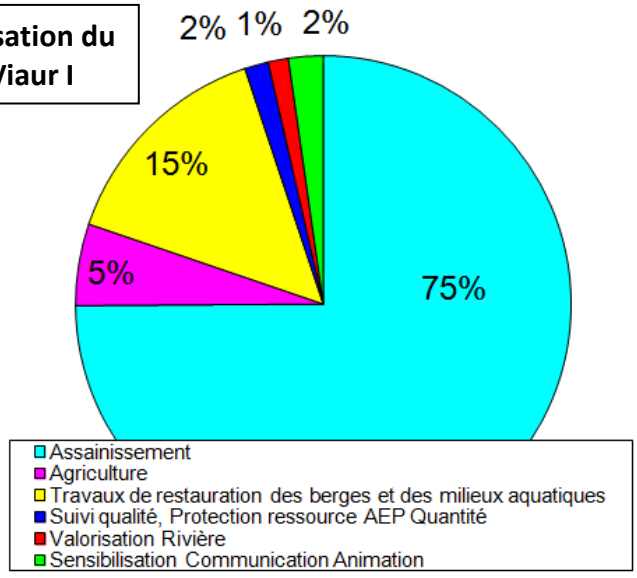

b. Bilan financier du Contrat de Rivière Viaur II – 2008 à 2012

		Programmé	Réalisé	% de réalisation
Volet A1 :	1-Suivi qualitatif	286 720 €	345 865 €	121%
Volet A2	2- Assainissement Domestique Collectif	6 706 024 €	7 047 519 €	105%
	3-Assainissement Domestique Collectif Pont de Salars et Réquista	1 506 351 €	6 188 967 €	411%
Volet A3	4-Assainissement Domestique Non Collectif	5 685 000 €	3 292 608 €	58%
Volet A4 à A6	5-Assainissement Hébergement touristiques, TPME, Gestion des sous produits épuration	2 053 500 €	22 580 €	1%
Volet A 7 :	6-Volet Agricole	1 321 374 €	841 483 €	64%
Volet B1-1	7-Gestion du lit mineur	1 894 000 €	1 761 525 €	93%
Volet B1-2	8-Gestion piscicole	220 000 €	5 511 €	3%
Volet B1-3	9-Gestion des zones humides	1 338 000 €	1 827 965 €	137%
Volet B1-4 à B1-6	10-Gestion des espèces et des habitats	206 400 €	22 000 €	11%
Volet B2	11-Gestion Quantitative	25 000 €	102 603 €	410%
Volet C1 :	12- Animation, Gestion intégrée	520 000 €	491 809 €	95%
Volet C2 :	13-Communication, Sensibilisation	242 900 €	219 007 €	90%
Volet D :	14-Valorisation des paysages	145 000 €	47 996 €	33%
TOTAL		**22 150 269 €**	**22 217 438 €**	**100,3%**

100,3 % du prévisionnel a été réalisé

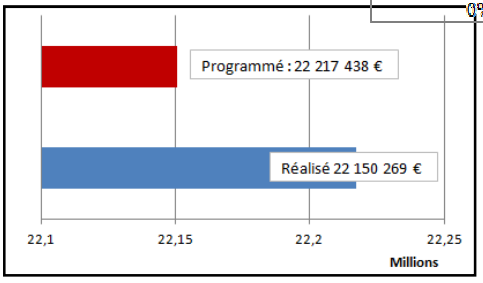

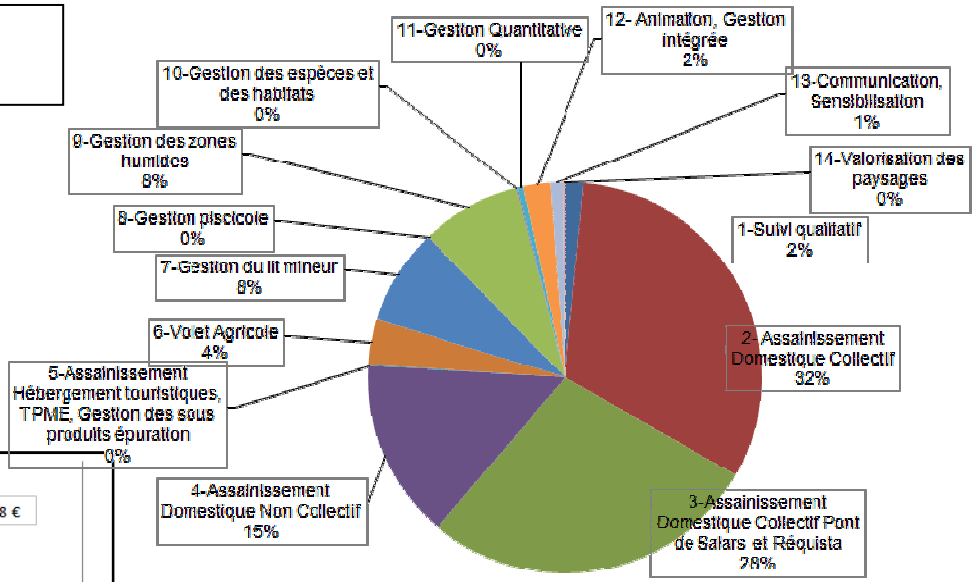

Répartition thématique des volumes consommés

C. ET AUJOURD'HUI ? : EMERGENCE DU PROJET DE SAGE

Depuis plusieurs années, fort de l'expérience de concertation locale, l'idée de poursuivre la démarche de gestion de la ressource en eau initiée grâce aux deux contrats de rivières successifs au travers d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux était régulièrement évoquée par les membres du Comité de rivière.

Lors de la réunion du 10 décembre 2009, sous la présidence de M. Yves REGOURD, les membres du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur et les membres du Comité de Rivière du Viaur ont validé conjointement par délibération la possibilité de prolonger et de conforter la gestion concertée sur ce territoire. Ils ont donc décidé, à l'unanimité d'aller de l'avant en lançant la procédure SAGE sur le bassin hydrographique du Viaur.

Un dossier préliminaire a donc été déposé en août 2010 auprès de la Préfecture du département de l'Aveyron. A l'issue d'une phase d'instruction et de consultation un arrêté inter préfectoral définissant le périmètre de d'élaboration du SAGE Viaur a été entériné le 20 mai 2011 et la composition de la Commission Locale de l'Eau du Viaur définie par arrêté préfectoral le 8 décembre 2011.

D'autre part, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2010-2015 du bassin Adour Garonne identifie le SAGE Viaur comme « un SAGE nécessaire d'ici 2015 » orientation A9 du SDAGE.